



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 28 AVRIL 2026

Date de convocation :
22 avril 2026
Date de publication :
16 juin 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de la Communauté d'agglomération

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECCEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECCEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoît DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN présente jusqu'à la question n° 17, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN jusqu'à la question n° 17, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

Absent(e)s :

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Serge GIBERT présent à partir de la question n° 4, Madame Pascale DONNAT présente à partir de la question n° 4, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Mathilde BOURGIN présente à partir de la question n° 6, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean Claude MOREL présent, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Frédéric GIMBERT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Jean-Paul BRINGER déclare la séance ouverte.
La séance a été levée à 20H45.

Monsieur Michel CHAPUIS, Président en exercice lors du mandat précédent, quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Roland LONJON a été nommé, à l'unanimité, Président de séance pour les questions relatives aux comptes administratifs 2025.

N° 1 SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DÉSIGNATION

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

Monsieur BRINGER : Bonsoir je vous propose de désigner Frédéric GIMBERT comme secrétaire séance si vous n'y voyez pas d'inconvénients.

- NOMME Frédéric GIMBERT pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

Monsieur BRINGER : Est-ce que vous avez des questions sur les décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération ? Je suppose que vous les avez lues. Donc, vous prenez acte. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

N° 3 COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ - COMPOSITION

Monsieur BRINGER : Concernant cette délibération, vous savez que la commission est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité des espaces publics. Vous savez que la Commission intercommunale pour l'accessibilité est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité des espaces publics, recenser l'ensemble des obstacles à l'accessibilité, proposer des recommandations en vue d'améliorer la mise en accessibilité des espaces publics, assurer un suivi annuel de la réalisation des travaux prévus dans les agendas d'accessibilité programmée, organiser un système de recensement de l'offre, contribuer à l'information et à la sensibilisation des élus, agents et partenaires. Donc, je vous propose 5 conseillers communautaires, à savoir :

- Thierry MOURGUES, Vice-président délégué aux travaux et à l'ingénierie,
- Jérôme BAY, Vice-président délégué à l'habitat et à la politique foncière,
- Philippe JOUJON, Vice-président délégué aux mobilités, aux transports et à la voirie,
- Marielle ROCHER, Vice-présidente déléguée à la santé et à l'économie sociale et solidaire,
- et Roland LONJON, Vice-président délégué aux finances et à la prospective.

Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions, si vous êtes en accord avec ma proposition ? Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 4 ACQUISITION DE PARCELLES BOULEVARD DE LA PETITE MER À CHADRAC

Monsieur BRINGER : La délibération numéro 4. Roland GOBET.

Monsieur GOBET : Bonsoir à tous. C'est une acquisition de parcelle qui va nous rendre de grands services au niveau de la DEA. Je tiens d'abord à remercier Corinne BRINGER, ma voisine, qui, en tant que maire de Chadrac, a vraiment beaucoup « mouillé le maillot » parce que ça n'a pas été une situation facile, notamment face à un propriétaire qui essayait de nous faire chanter sur le prix. Tout s'est bien terminé, finalement. Je pense que la crue d'octobre 2024 a aidé et a poussé à finaliser ce sujet-là. Il s'agit de trois parcelles qui sont coincées entre la route de la petite mer et la station d'épuration. Une maison qui a un peu plus de valeur que les autres et puis deux autres lots qui étaient à des prix vraiment très bas. Une première parcelle, donc, qui était estimée à 21 000 euros. Une seconde qui avait une partie d'habitation un petit peu plus importante à 49 000 euros. Et, enfin, une troisième qui avait une estimation à 110 000 euros sur ce projet-là, nous allons pouvoir bénéficier, bien sûr, du Fonds BARNIER qui nous permettra d'avoir un gros avantage au niveau de la DEA. En récupérant le terrain, la démolition ne sera en effet pas à notre charge. Et, dans des cas comme cela, on trouve souvent, dans des démolitions de vieux habitats, des produits qui ne sont pas très sympathiques, amiante, plomb, etc. Alors, on vous propose donc d'accepter cette délibération pour ces trois valeurs :

- 21 000 euros pour Monsieur et Madame VOCANSON-GIROND,
- 49 000 euros pour Monsieur DA COSTA qui est en copropriété avec Monsieur et Madame VOCANSON,
- et 110 000 euros pour Monsieur VIGNE qui est le propriétaire le plus important.

Je ne sais pas si vous avez des questions ?

Monsieur BRINGER : C'est une très bonne chose dans le cadre de la sécurité des personnes et des biens, bien entendu, mais surtout la sécurité des personnes.

Est-ce que vous êtes favorable ? Est-ce qu'il y a des oppositions à cette délibération ? Des abstentions ? Merci.

Madame BRINGER : Je voudrais juste remercier les services de l'agglomération et les élus de l'agglomération qui m'ont aidée sur ce dossier qui n'était pas un dossier facile, comme l'a dit Roland. Qui nous a occupé un certain nombre de temps, voire d'années. Mais nous y sommes arrivés. Donc un grand merci à l'agglomération pour cet accompagnement précieux sur ce dossier épineux.

Monsieur BRINGER : Merci, Corinne. Il y a un autre dossier aussi qui devrait arriver dans les mois ou années à venir, c'est Coubon, Frédéric.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025-2026

Monsieur BRINGER : Nous passons à la délibération numéro 5 concernant le rapport développement durable 2025-2026. Sandra.

Madame LOMBARDY : Bonsoir à tous. Certains d'entre vous m'ont demandé de faire la lecture du rapport dans son intégralité, donc je vais y procéder... Non, pas du tout. C'est une obligation qui s'impose à toutes les communes et tous les EPCI de plus de 50 000 habitants, et c'est un préalable au débat budgétaire. C'est un outil stratégique qui vise à intégrer la transition écologique dans le processus budgétaire. Il consiste donc à analyser l'impact de chacune des politiques, programmes, actions envisagées pour l'année 2026 au regard du développement durable. Alors, le développement durable, il est défini comme un développement visant concomitamment et de façon durable les cinq finalités suivantes. C'est-à-dire lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère, préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources, permettre l'épanouissement de tous les êtres vivants, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, et fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et

de consommation responsables. Dans le rapport, vous sont donc présentés, pour chaque service, les réalisations et les faits marquants de l'année 2025, l'impact de ces cinq finalités, favorables, neutres ou défavorables, de toutes les actions, opérations, projets en cours ou programmés pour 2026, et un récapitulatif, en pourcentage, finalité par finalité.

Est-ce que vous avez des questions concernant ce rapport ? Sinon, est-ce que vous êtes d'accord pour l'approuver ?

Monsieur BRINGER : Monsieur JOHANNY.

Monsieur JOHANNY : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Merci pour cette lecture, même écourtée, quand même, de ce rapport. Synthétique. Le rapport est très important pour un sujet qui, je n'en doute pas, est important pour toutes et tous dans cette assemblée sur le développement durable. Un vocable un peu large. Je voulais intervenir sur plusieurs services qui sont évoqués dans ce rapport, notamment le service mobilité, puisque, là encore, si la question du réchauffement climatique, des émissions de gaz est un des sujets forts, on voit bien, avec le contexte international, que ces sujets sont d'autant plus prégnants dans notre territoire quand il s'agit de parler de déplacements à l'interne même dans notre agglomération. Aussi, j'aurais souhaité un éclairage un petit peu plus important sur l'évolution du service d'autopartage Auto en Velay, savoir les évolutions envisagées parce que je pense que c'est un service qui doit être amené à se développer. Même chose, évidemment, sur tout ce qui, finalement n'existe pas, en transports en commun, au sein de notre fédération. Quelles sont les politiques que vous souhaitez mettre en œuvre et que j'appelle de mes vœux ? Voilà pour le service mobilité. Vous savez que, sur le service infrastructures et voiries, nous avons eu des échanges importants, notamment sur la prise en compte des mobilités douces. Je regrette qu'on n'aille pas assez loin notamment en ce qui concerne le projet, vous savez, sur La Fayette. Et j'espère qu'à l'avenir notre agglomération aura la volonté ferme d'intégrer ces modes de déplacement.

Enfin, je voudrais terminer avec plus une question. Alors soit j'ai mal compris, ce qui m'arrive souvent, ne vous inquiétez pas, soit une coquille. Mais, pour le service de fourniture des repas, en fait, dans cette ligne, il n'y a aucun impact positif noté. C'est-à-dire que toutes les cases sont vides, de 1 à 5, notamment sur la dernière finalité, finalité numéro 5 qui, comme vous l'avez dit, s'intitule « dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable ». Et il me semble que, quand on a un service, comme ça de production de repas, la finalité numéro 5 doit être présente, doit être cochée. Donc, c'est simplement une question. Merci.

Madame LOMBARDY : Alors, je ne vais peut-être pas pouvoir répondre à toutes les questions. Pour commencer, je prends tout juste la présidence, donc il y aura certainement pas mal de sujets à traiter, je n'en doute pas. Après, je t'invite sincèrement à assister aux commissions parce que, justement, on a évoqué ce rapport. Et j'ai commencé la commission en leur demandant les attentes justement que les élus avaient par rapport au sujet et notamment par rapport au rapport. Donc ce sera avec plaisir qu'on réfléchira ensemble sur ce genre de sujet. Après, question mobilité, je crois que c'est pareil. Mon collègue commence, donc on en est, on en est à l'état des lieux. Même si on était présent, on sait un peu ce qui s'est passé.

Par rapport au dernier sujet, c'est un travail un peu fastidieux pour les services de remplir ce rapport et il est possible qu'ils aient été pris par le temps et qu'ils n'aient pas su, tout simplement, comment l'appréhender. Ce sera certainement quelque chose qu'il faudra travailler, peut-être sur lequel il faudra les accompagner. Mais c'est peut-être tout simplement ça en fait.

Monsieur BRINGER : Il n'y a pas d'autres remarques ? Parce que, là, il n'y a pas de vote, on prend acte du rapport de développement durable.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

**N° 6 PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE : AVIS SUR
AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET MODIFICATION DE SERVITUDE**

Monsieur BRINGER : Monsieur Je vous propose qu'on passe à la délibération suivante, c'est-à-dire la délibération numéro 6. C'est toujours Sandra.

Madame LOMBARDY : Alors, concernant ce projet, l'entreprise Boralex porte un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site industriel Fareva à Saint-Germain. Le site Fareva est soumis à un certain nombre de contraintes environnementales et notamment au PPRT (plan de prévention des risques

technologiques). Il doit intégrer ces contraintes, mais également la maîtrise des risques et plus particulièrement le risque hydraulique d'inondation. En effet, la CAPEV a, depuis 2018, la compétence GEMAPI. À ce titre, plusieurs ouvrages participent à la protection des inondations sur le secteur. La digue Fareva, associée à une zone d'expansion des crues qui ont vocation à assurer le stockage des eaux en amont du système d'endiguement, en cas de crue ou d'épisodes pluvieux intenses, afin de protéger l'entreprise Fareva. Deux bassins excréteurs situés à Marnhac et au centre bourg. Le projet Boralex intègre cette contrainte hydraulique. L'objet de cette délibération est, en synthèse, d'émettre un avis favorable à l'autorisation environnementale, sous réserve du respect des prescriptions qui sont par ailleurs déjà intégrées au projet. Il s'agit simplement de les rappeler. De se dédouaner de toute détérioration ou défaillance des réseaux ou aménagements qui sont situés sur les parcelles qui ont vocation à, en cas de crue, être inondées. Et de s'assurer un accès permanent à pied aux abords des digues énoncées afin de préserver les conditions d'exploitation et de surveillance du système d'endiguement. Est-ce que vous êtes d'accord ?

Monsieur BRINGER : Pas de questions, pas de remarques par rapport à ce projet ? Bernard ?

Monsieur NOUVET : Non, juste pour dire que, hier, nous avons émis un avis favorable au sein du Conseil municipal de Saint-Germain. Donc, cela va dans la continuité. On a un œil, quand même, sur ce qui se fait. Et puis je rappellerai aussi qu'il y a un peu d'IFER à récupérer et c'est toujours bon à prendre.

Monsieur BRINGER : Comme l'a dit Sandra, aussi, il y avait cette problématique aussi de sécurité en fonction des inondations parce que c'est sur une zone d'épanchement qui est derrière la fameuse digue de protection de Fareva. Donc il est important aussi qu'on émette cette remarque sur cet avis. Et c'est pour cette raison qu'on vous demande de voter favorablement cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 7 EPAGE LOIRE LIGNON : APPROBATION DE L'AVENANT FINANCIER 2026 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Madame LOMBARDY : Comme vous le savez, en 2023, la CAPEV a approuvé la convention de délégation d'une partie de la compétence GEMAPI à l'EPAGE pour une durée de 4 ans. Dans le cadre de cette convention, il est défini qu'annuellement les participations financières et le programme des travaux seront redéfinis dans le cadre d'un avenant. Donc c'est l'objet de cet avenant qui propose une participation financière aux frais de structure de 202 687 euros. Le montant de la participation financière pour les travaux à 137 139 euros. Et, à cet effet, d'inscrire ces crédits au budget primitif. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette délibération ? Sachant que vous avez, en annexe, les travaux qui sont proposés.

Monsieur BRINGER : Pas de question ? Pas de remarque ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des extensions ? Je vous remercie. Nous allons maintenant passer à la délibération numéro 8.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 8 MUSÉE CROZATIER, EXPOSITION TEMPORAIRE 2026 L'EXCELLENCE À LA FRANÇAISE, 50 ANS DE CRÉATION AU MOBILIER NATIONAL : CONVENTIONS DE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE AVEC LES HÔTELS IBIS ET LA MAISON THÉVENON

Monsieur GIMBERT : On aura une élue qui doit se déplacer, Valérie BELLUT, ainsi que sur la délibération suivante, la 9, aussi.

Monsieur BRINGER : Tu peux y aller, Mathilde.

Madame MOUCHON-SICARD : Cette première délibération porte sur l'exposition temporaire 2026 du

Musée Crozatier intitulée « L'excellence à la française, 50 ans de création au mobilier national », qui va se tenir de juin 2026 à janvier 2027. Cette exposition d'envergure mettra à l'honneur près de 80 pièces exceptionnelles issues des ateliers du mobilier national et de la manufacture de Sèvres et participera pleinement au rayonnement culturel, patrimonial et touristique de notre territoire. C'est bien de le rappeler. Un projet de cette ampleur repose à la fois sur l'engagement des grandes collectivités publiques et sur la mobilisation des acteurs publics locaux convaincus de cette dynamique culturelle. C'est dans cette logique que la communauté d'agglomération a engagé une recherche de financement complémentaire, notamment par le recours au mécénat d'entreprise dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat. Ce dispositif permet aux entreprises de soutenir une œuvre d'intérêt général sous forme numéraire, en nature ou en compétence.

En l'espèce, deux sociétés mécènes ont souhaité soutenir la communauté d'agglomération sous la forme d'un mécénat en nature. Nous avons la société mécène Ibis qui contribuera à l'accueil logistique de l'exposition par la mise à disposition de 20 nuitées offertes qui vont représenter une valorisation de 2 400 d'euros TTC, ainsi qu'une remise de 30 % sur d'éventuelles nuitées supplémentaires. Ces nuitées seront mobilisées pour l'hébergement des convoyeurs d'œuvres, des partenaires du mobilier national, ainsi que des journalistes et des conférenciers. La société mécène Maison Thévenot contribuera, quant à elle, par la fourniture de tissus qui seront destinés à la muséographie de l'exposition, qui vont représenter une valorisation estimée à 6 561 euros TTC. Et, en contrepartie, la collectivité assurera une visibilité institutionnelle à ces sociétés mécènes dans le respect du cadre applicable au mécénat. Il vous est donc proposé d'approuver ces conventions de mécénat et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Monsieur BRINGER : Oui, on peut remercier les mécènes, que ce soit la société Ibis, la maison Thévenot. On le verra aussi tout à l'heure dans la délibération suivante. Il est important, si on veut développer ces expositions, que l'on ait aussi des mécènes parce que cela nous permet de multiplier le nombre d'expositions. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette délibération numéro 8 ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Valérie BELLUT a quitté la salle et n'a pas participé au vote

N° 9 MUSÉE CROZATIER, EXPOSITION TEMPORAIRE 2026 L'EXCELLENCE À LA FRANÇAISE. 50 ANS DE CRÉATION AU MOBILIER NATIONAL : CONVENTION DE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE AVEC L'ENTREPRISE PERETTI

Monsieur BRINGER : Maintenant, nous allons passer à la délibération numéro 9 qui est toujours sur l'exposition temporaire. Mathilde.

Madame MOUCHON-SICARD : Elle porte sur une convention de mécénat, toujours, qui est conclue avec l'entreprise Peretti, qui a souhaité soutenir la communauté d'agglomération dans le cadre de cette même exposition. En l'espèce, il s'agit toujours d'un mécénat de compétences. L'entreprise Peretti contribuera à la fourniture, à la préparation et à la mise en peinture des salles accueillant l'exposition. Ce mécénat va représenter une valorisation estimée à 12 009 euros TTC et ce partenariat complète les soutiens qui sont déjà mobilisés par la collectivité. Et cela permettra d'accompagner cette programmation qui est ambitieuse, tout en limitant, évidemment, son impact financier direct pour l'agglomération. En contrepartie, la collectivité assurera une visibilité institutionnelle à cette société mécène, toujours dans le respect du cadre applicable au mécénat. Il est donc proposé d'approuver cette convention de mécénat et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Monsieur BRINGER : C'est le même principe que la délibération, avec l'entreprise Peretti, qui est mécène. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Valérie BELLUT a quitté la salle et n'a pas participé au vote

N° 10 MUSÉE CROZATIER, MÉCÉNAT : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE CROZATIER (SAMC) POUR L'ACQUISITION DE L'ŒUVRE DE CHARLES MAURIN

INTITULÉE COUPLE ASSIS AU BORD DE L'EAU

Monsieur BRINGER : Nous allons passer à la délibération numéro 10.

Madame MOUCHON-SICARD : Oui, cette troisième délibération porte sur l'enrichissement des collections permanentes du musée Crozatier. La communauté d'agglomération a acquis aux enchères en février 2026 un pastel de Charles Maurin, qui est un artiste natif du Puy-en-Velay, intitulé « Couple assis au bord de l'eau », datant d'environ 1880. Cette acquisition présente un intérêt patrimonial qui est fort. Elle vient enrichir la collection du musée, comme je le disais, qui conserve déjà 78 œuvres de cet artiste sans disposer à ce jour de scènes équivalentes. Dans cette logique de conservation et de valorisation de notre patrimoine local, la société des Amis du Musée Crozatier a souhaité apporter son soutien financier à cette acquisition. Ce soutien prend la forme d'un don de 536 euros TTC, qui représente 10 % du coût d'acquisition de l'œuvre. En contrepartie, la communauté d'agglomération s'engage à faire apparaître le nom de l'association mécène sur l'ensemble des supports de communication qui vont accompagner l'œuvre.

Enfin, je dirais que ce partenariat illustre l'engagement précieux du tissu associatif local au service de notre patrimoine. Il vous est donc proposé d'accepter ce don, d'approuver la convention de mécénat qui y correspond et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Monsieur BRINGER : Pas de question, pas de remarque ? Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Madame MOUCHON-SICARD : Le fait d'être seulement adhérente de l'association pose un problème ? Dans la mesure où je n'ai pas de responsabilité, n'étant pas présidente.

Monsieur BRINGER : Par précaution. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Tu peux rester là sans participer au vote et, sur la délibération, tu ne seras pas noté, comme quoi tu as voté favorablement. Merci pour la délibération numéro 10.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Mathilde MOUCHON-SICARD n'a pas pris part au vote

N° 11 AMÉNAGEMENT VIA FLUVIA (TRANCHE 2) : ACQUISITIONS FONCIÈRES À LAVOÛTE-SUR-LOIRE

Monsieur BRINGER : Ensuite, la délibération numéro 11. Valérie BELLUT.

Madame BELLUT : Bonsoir. L'objet est l'aménagement de la via fluvia, la tranche 2. La communauté d'agglomération exerce de plein droit la compétence en matière de développement économique, comprenant notamment les actions de développement touristique. Et, dans ce cadre, la communauté d'agglomération a intégré dans ses missions la création, l'aménagement et l'entretien de véloroutes et voies vertes destinées à favoriser le développement de l'activité touristique sur son territoire via Velay et via fluvia. Afin de sécuriser juridiquement l'exercice de sa compétence et d'assurer une gestion cohérente de ces aménagements, il convient que la communauté d'agglomération procède à la régularisation de l'acquisition de ces assiettes foncières auprès des propriétaires privés concernés. Là, ils listent les biens à acquérir. Il y a 10 parcelles qui sont concernées ci-dessous et elles se situent sur la commune de Lavoûte-sur-Loire pour un total de surfaces à acquérir de 3 686 m². En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante : « acquiert, dans le cadre de l'exercice de la compétence tourisme relative aux véloroutes et voies vertes, les parcelles listées ci-dessous, pour un montant total estimatif de 3 000 euros hors frais et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la régularisation de ces acquisitions. Notamment authentifier les actes administratifs d'acquisition, solliciter l'avis domanial nécessaire à la régularisation du dossier Pantel, objet d'une procédure de succession vacante sous curatelle de l'État, et diligenter ladite procédure jusqu'à son terme. Procéder à l'accomplissement de toute formalité de publicité foncière auprès du service de la publicité foncière compétent. Impute les dépenses correspondant au chapitre 71, article 2111 au budget 2026 de la Communauté d'agglomération. Et autorise Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires financiers, État, Région, Département, pour le financement de ces acquisitions.

Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur BRINGER : Monsieur le Maire de Lavoûte, Didier, je ne sais pas si tu veux intervenir ?

Monsieur CHALENCON : Déjà, merci d'avoir rajouté les deux terrains. Et, du coup, j'ai oublié de remercier l'ensemble des membres de la CAPEV pour le suivi de ce dossier qui nous est cher. Notamment, on avait attaqué de faire les achats de terrain et c'était compliqué. Et, du coup, cela nous a permis d'accélérer le projet, le fait que la CAPEV s'intéresse à ces biens fonciers. Merci à tous.

Monsieur BRINGER : Oui, ce qu'on peut dire, c'est que c'est la continuité, j'allais dire, de la via fluvia, de Lavoûte à Lavoûte. Rappelez-vous, il y a quelques années, on était intervenu sur le pont Warren avec un investissement très important de près de 500 000 euros. Là, on continue sur la dernière partie. Et je crois que ça va faire plaisir à Monsieur JOHANNY puisque, là, on est vraiment dans la mobilité et le développement durable et l'investissement que l'on met en place en termes de mobilité. C'est un très beau projet qui est à la fois touristique, mais aussi à la fois pour les habitants du secteur. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 12 RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

Monsieur BRINGER : La délibération numéro 2.

Madame BELLUT : Alors, l'Office du tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay a été classé en catégorie 2 par la préfecture de la Haute-Loire par arrêté du 20 avril 2021. Les critères de classement des offices de tourisme sont définis par un arrêté du 16 avril 2019 paru au Journal officiel le 25 avril 2019. Par ailleurs, le classement des offices de tourisme, étant attribué pour une durée de 5 ans, doit faire l'objet, régulièrement, d'une nouvelle demande avec le dépôt, auprès des services de la préfecture, d'un nouveau dossier. Le classement actuel de l'Office du tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay étant arrivé à échéance, il convient de demander son renouvellement. Parmi les pièces officielles à joindre au dossier doit figurer une délibération de la collectivité dont dépend l'Office du tourisme. En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante. « Le Conseil communautaire approuve la demande de renouvellement de classement de l'Office du tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay en catégorie 2 et de déposer le dossier auprès de la préfecture de la Haute-Loire pour instruction ». Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur BRINGER : Cécile.

Madame GALLIEN : Bonjour à tous et à toutes. J'ai appelé préalablement à mon intervention ce soir Madame la Vice-présidente, nouvelle Vice-présidente en charge du tourisme et Monsieur le Président de l'agglomération pour évoquer, bien évidemment, la réouverture d'un ou plusieurs sites de renseignement des touristes déjà là sur la période estivale. Elle peut même être réduite, on va dire, entre la sortie des classes et la fin août. Puisque l'agglomération perçoit la taxe de séjour, que les hébergeurs des 72 communes collectent et reversent à l'agglomération et l'agglomération, ça représente quand même une somme considérable, Monsieur le Vice-président en charge des finances. 550 000 euros, à peu près, de taxe de séjour annuelle. Oui, versées par les 72 communes. Alors non, sur l'Emblavez, malheureusement, cela ne représente pas autant. Sur l'Emblavez, il y a 10 ans, cela représentait 25 000 euros. Les 11 communes de l'ancienne communauté de communes. Donc, je vous sollicite, pour que cet Office de tourisme dit « de l'agglomération du Puy-en-Velay » puisse obtenir à nouveau le classement qu'il a obtenu grâce à tous. Il a obtenu ce classement parce que le territoire est vaste, avec toutes ses communes dotées d'équipements de loisirs, de pleine nature et de patrimoine, et avec une capacité d'information et d'accueil optimisée pour l'ensemble des visiteurs et des touristes qui viennent chez nous. Donc, je sollicite, comme je l'ai dit la dernière fois, qu'il y ait une réouverture sur une petite partie estivale d'un point d'information touristique sur les gorges de la Loire. Parce que c'est notre vocation, c'est notre identité. Cela l'a toujours été. Cet office, il a été fermé, là, sur le mandat précédent, en fin d'année de mandat précédent. Ce n'est pas possible. Donc on peut très bien faire un peu mieux avec autant de moyens financiers et pas plus. La commune est prête, comme elle l'a fait pendant toutes ces années, par subsidiarité, à mettre des bénévoles, mais aussi un salarié communal.

Evidemment, il faut qu'on soit formé. Et, évidemment, quand les gens viennent pousser la porte de l'Office

de tourisme, comme vous, quand vous allez en balade sur les régions, ils poussent la porte de l'Office de tourisme. Et vous restez une semaine et vous voulez ne rien manquer, ni en termes d'espaces naturels ni en termes de visites patrimoniales. Alors, autant vous dire que, sur l'Emblavez, on a beaucoup d'espaces naturels. Et il nous manque du patrimonial. Évidemment, on a le château de la Voûte et le Prieuré de Chamalières, la tour de Roche, mais on envoie forcément les gens au Puy-en-Velay, forcément à La Chaise-Dieu, forcément sur les sites patrimoniaux majeurs qui constituent notre agglomération. Donc je souhaite qu'une petite partie des moyens humains de l'Office de tourisme existant soit positionnée un petit peu, cet été, peut-être, les matinées, ou quelques matinées. Et, nous, on s'engage à compléter.

Et je voudrais, Madame la Vice-présidente, que l'ensemble des élus ici présents puissent obtenir la somme de la taxe de séjour par commune. Peut-être pas par prestataire, car, quelque part, ce n'est pas le plus important. Par commune pour qu'on sache, en 2025, sur chacune des communes, quelle était la taxe de séjour versée. Et on verra, en 2026, en fin d'année ou en début d'année prochaine, en 2027, au niveau des hébergements et de la taxe de séjour. On espère avoir progressé, avec plus de nuitées, plus d'hébergements touristiques. Dans l'intérêt de tous.

Madame BELLUT : Excusez-moi, mais moi je n'ai pas encore l'historique. Je viens d'arriver, mais je vais apprendre. J'apprends tous les jours. Merci de m'informer. En revanche, vous avez à disposition quand même un bus qui vient donner de l'information. Il y a une navette, il y a quelque chose. Il y a un geste qui a été fait.

Madame GALLIEN : Il y a 40 ans, on avait un Office de tourisme dans la vallée de la Loire. On a pu, avec l'Emblavez le maintenir. Et puis, l'agglomération a décidé de le supprimer. Donc, franchement, ce n'est pas logique. Et, là, on a la petite voiture de l'Office de tourisme qui est venu l'année dernière, 3 matinées sur 60 jours, en juillet et en août. 3 matinées sur 60 jours. Le reste du temps, ce sont des bénévoles que nous avons formés, autant que possible, et on espère qu'ils seront formés par l'Office de tourisme, avant l'été, plus du personnel communal. Qui ont permis de renseigner un millier de visiteurs qui ne venaient pas de ma commune, mais de l'ensemble des communes alentour, essentiellement des gorges de la Loire. Quand ils sont au Puy, forcément, ils vont se renseigner à l'Office de tourisme du Puy. Mais, quand ils sont sur les gorges de la Loire, ils viennent se renseigner à l'Office de proximité. Comme quand ils sont à Craponne, j'imagine qu'ils vont se renseigner à Craponne. Donc, il n'est pas possible d'admettre que la petite voiture de l'Office de tourisme puisse être présente, cet été, 2 demi-journées sur 60 jours. Ce n'est pas possible.

Nous, on agira en subsidiarité, mais les gens ne comprennent pas que la taxe de séjour des hébergeurs soit versée à l'agglomération et qu'en retour les visiteurs ne soient pas accueillis par l'Office de tourisme de l'agglomération du Puy. Je voudrais que, dans le cadre de ce classement, nouveau classement, avec les mêmes critères, on puisse réétudier cette question. Alors, je parle des gorges de la Loire, mais, peut-être, en plus de Craponne et du Puy qui, eux, ont résisté, et La Chaise-Dieu, bien sûr, puisqu'il y a le syndicat mixte qui finance, qui cofinance avec l'ensemble des partenaires financiers, évidemment l'Office de tourisme, et tant mieux. J'espère que vous daignerez remettre un petit bureau d'information touristique dans les gorges de la Loire. Il n'y a pas de loyer, il n'y a rien à payer. Tout est payé. Pas de fluide, pas de loyer à payer, cet hébergement est gratuit. Merci pour votre compréhension.

Monsieur BRINGER : Jean-Louis FALCON.

Monsieur FALCON : Excusez-moi, en tant que jeune impétrant, j'ai bien écouté tout ce qui a été dit ici et on est dans un vote où on va approuver ou désapprouver le fait de la catégorie 2. Est-ce que vous pourriez m'expliquer quelle est la catégorie 1, la catégorie 2, la catégorie 3 ? Je ne suis pas très fort en football. Si vous pouvez m'informer, cela irait bien.

Madame BELLUT : En fait, je vais essayer de résumer, mais il y a peu de choses qui les différencient. Il y a une chose qui est primordiale, c'est l'apprentissage de la langue, les langues étrangères. Et la catégorie 2 demande une langue étrangère parlée, comprise et la catégorie 1 demande deux langues étrangères. Il y a d'autres paramètres, mais celui-ci est le plus important. Ce qui les différencie vraiment, c'est que l'Office du tourisme de catégorie 2 est un office efficace et professionnel, centré sur l'accueil et l'information.

En revanche, le l'Office du tourisme catégorie 1 est un office stratégique, innovant et moteur, avec un rôle économique et territorial fort. Si vous voyez la différence. Il y a 14 items différenciant. Le positionnement, l'accueil du public, donc langues étrangères, la qualité de vie, l'information touristique, le numérique. Ça, c'est important, aussi. Il y a une différenciation, là, entre catégorie 1 et 2. La promotion touristique, la commercialisation, l'animation du réseau local, l'observation touristique, le rôle territorial, l'accessibilité, l'innovation et les ressources humaines. Tout ça fait que, pour passer en catégorie 1, il faudrait vraiment économiquement cranter.

Monsieur BRINGER : Merci, Valérie, pour tes explications. J'espère que Jean-Louis est satisfait de la réponse. Je vais revenir sur l'intervention de Cécile. Moi, ce que je peux dire, c'est qu'on peut avoir de la

nostalgie sur ces 10 ans qui sont passés par rapport à la décision qui avait été prise, sur, on va dire, l'arrêt de ce cet office du tourisme à Vorey, comme cela l'a été, aussi, sur d'autres secteurs. Ce que je peux dire, c'est que, derrière, il y avait une économie, une économie forte. C'était 30 000 euros. Il y avait un choix qui avait été fait à l'époque par rapport aux élus, et c'est important, aussi, de regarder en termes d'économie. Mais, moi, je vais regarder sur l'avenir. Et je vais regarder sur ces années qui sont passées et sur l'évolution touristique que l'on a eue. Et tu l'as très bien dit, d'ailleurs, c'est l'évolution sur les recettes que l'on a. On n'avait pas d'Office de tourisme à Vorey et on a de la progression. Pourquoi ? Cela s'explique parce qu'aujourd'hui les gens travaillent avec le téléphone, travaillent avec la digitalisation. C'est-à-dire qu'ils regardent beaucoup, les jeunes et les moins jeunes, même les personnes d'un certain âge, aujourd'hui, quand ils vont quelque part, leur téléphone. Or, j'entends que tu as certainement une frustration. Je peux le comprendre, aussi. Mais amener un service qui aurait un coût, aussi, ce n'est pas forcément ce qui va nous amener une évolution supplémentaire. Après, on peut regarder un petit peu. Et, comme l'a dit Valérie, aussi, a été mis en place ce mobile tourisme avec ce véhicule. On va regarder s'il est nécessaire qu'il soit plus souvent sur la commune de Vorey. Et ailleurs parce que, pour moi, il n'y a pas que la commune de Vorey. Je vous le dis, c'est un territoire que l'on a. On a le Val d'Allier, Olivier, Jean-Claude. On a aussi La Chaise-Dieu. On a d'autres coins touristiques et, pour moi, c'est l'ensemble du territoire. Et tout nous amène à dire que, avec les choix qui ont été faits en termes de tourisme, nous sommes en plein développement.

Après, et je terminerai là-dessus, Valérie va venir te voir dans quelques jours ou quelques semaines parce qu'elle fait le tour des communes. Et on peut regarder ce qui se fait par ailleurs sur notre territoire. Le partenariat à Allègre, par exemple, avec la mairie d'Allègre, avec la Poste qui est un point info. On a aussi, à Polignac, la boutique forteresse. Donc, ça, ce sont de très belles initiatives. Ce sont des soutiens, aussi, pour l'Office du tourisme. Et j'appelle ça des soutiens qui sont délocalisés. On pourra peut-être regarder avec toi comment c'est fait, à 2, voire 3 endroits, et comment on peut développer encore. Parce que, comme je le dis, le téléphone, la modernité elle est là, mais certaines personnes aiment avoir des documents. Donc peut-être mettre des documents à disposition et surtout des explications. Et je le redis, pour moi, à chaque fois, cela me dérange quand tu parles du secteur, j'allais dire, de l'Emblavez ou de Vorey, particulièrement. Moi, je vous le dis, l'agglomération c'est un territoire de 72 communes. Et on doit apporter un soutien sur l'ensemble de nos 72 communes.

Madame GALLIEN : Moi, ça me dérange que je parle de l'Emblavez et des gorges de la Loire et que tu parles toujours de Vorey. Voilà, clairement, ça me dérange. On a perdu ce service que l'Emblavez avait créé. Tu parles de 30 000 euros. Oui, c'est vrai, à l'époque, on était capable de payer un chargé de mission développement touristique pour aider toutes les communes à monter leurs projets de développement touristique. Et, l'été, il faisait l'accueil touristique à l'Office de tourisme et c'était l'Emblavez qui encaissait ces 27 000 euros pour payer son poste. Aujourd'hui, ces 27 000 euros ils sont encaissés par l'agglomération. Ce que je demande, ce n'est pas l'emploi d'un chargé de mission à temps plein, c'est juste en juillet et en août, que les matinées, ou même moins, parce qu'on agira en partenariat, en subsidiarité, comme je l'ai toujours fait, par défaillance de l'agglomération. C'est comme ça qu'il faut le dire. L'agglomération, elle encaisse la taxe de séjour et elle supprime le service. Dans le classement de l'Office de tourisme, il y a écrit « l'accueil et l'information des touristes ». L'objectif, ce n'est pas de faire venir les touristes. Ils sont déjà là. L'objectif, c'est, quand ils restent une semaine ou deux, ils viennent à l'office de tourisme. Ils étaient 1 000 l'année dernière, on n'est pas allé les chercher. Ils sont venus parce que c'est ouvert tous les matins. Et ils veulent « bouffer du territoire », ils veulent tout savoir. Après, on leur donne toutes les randos, toutes les cartes du Puy qu'on peut trouver, toutes les cartes d'Allègre, tout ce qu'ils peuvent faire pour les vieux, les jeunes, tout le monde. Moi, ce que je souhaite, c'est ça, c'est tout. Et je ne parle pas de Vorey. Parce que tout le monde ne dort pas au Puy-en-Velay, il y en a qui dorment un peu partout. La preuve, je sais qu'il y a à peu près 1 500 lits touristiques sur le secteur de l'Emblavez. Et, comme tu l'as très bien dit, le nombre d'hébergements a évolué partout. Pas que sur l'Emblavez, ailleurs aussi. Et tant mieux. C'est une économie touristique. Je demande quoi ? Même pas 2 000 ou 3 000 euros sur les 27 000 euros de taxe de séjour que vous percevez. Et encore, même pas. Je demande à ce que les futurs employés de l'Office de tourisme du Puy, l'été, il y a peut-être des saisonniers, je n'en sais rien, vous embauchez peut-être des saisonniers, viennent un peu plus, sortent un peu plus de Puy-en-Velay et puissent venir un petit peu informer les visiteurs qui seront dans les gorges de la Loire. C'est tout ce que je demande. En gros, pas grand-chose.

On va voter. Et je ne fais pas de la nostalgie. C'est de la réalité économique touristique ce que je dis, ce n'est pas de la nostalgie. Il n'y aurait plus d'hébergement, il n'y aurait plus de loisirs, il n'y aurait plus rien, ça serait de la nostalgie. Là, c'est du réalisme économique et de développement. Et qui dit accueil de touristes, je ne sais pas si vous avez eu la joie d'accueillir des touristes, j'imagine que oui, quand ils viennent et qu'ils tombent amoureux d'un coin, 20 ans plus tard, 30 ans plus tard, ils disent : « je vais venir m'installer ». En plus, cela crée des habitants pour nos communes. Donc, le tourisme, c'est au-delà de l'instant estival, c'est bien plus que ça. Je m'arrête là. Je ne demande pas grand-chose, franchement, et je ne demande pas pour la commune de Vorey, parce qu'on a agi vraiment en subsidiarité pour tous, mais, au bout d'un moment, c'est injuste. Vous percevez l'impôt et on n'en a pas le retour. Ce que je demande, c'est un tout petit peu, pas grand-chose.

Monsieur BRINGER : Je peux entendre certaines choses, mais...

Madame GALLIEN : Et quand on va embaucher un directeur...

Monsieur BRINGER : Excuses-moi, Cécile...

Madame GALLIEN : Un collaborateur de cabinet à mi-temps à 55 000 euros, là, ce que je vois dans la délibération numéro 17 ou 19, j'estime qu'on peut mettre 2 000 euros, à peu près, ou 3 000 euros pour qu'il y ait quelqu'un qui puisse venir accueillir 1 000 visiteurs cet été. C'est tout.

Monsieur BRINGER : Cécile, moi, je peux entendre certaines choses, d'autres non. En disant que l'agglomération perçoit la taxe, oui, et que vous n'en percevez pas le bénéfice, je vais dire deux ou trois choses. Et déjà féliciter cet Office de tourisme qui intervient sur l'ensemble des territoires et qui fait un très bon travail. Ce que je peux dire, c'est qu'aujourd'hui, il faut regarder par rapport à cette digitalisation. Je vais vous donner deux ou trois chiffres. Le site Internet Le Puy reçoit plus d'un million de visiteurs par an avec les réseaux. Si on regarde l'évolution de visites sur l'Office du tourisme du Puy qui peuvent interroger, c'était 135 000 personnes il y a quelques années. Aujourd'hui, on est à 90 000. Ça veut dire qu'il y a une évolution de comportement et que les personnes utilisent plutôt les réseaux, plutôt Internet par rapport à l'office du tourisme. De toute façon, on ne sera pas d'accord, Cécile. Moi, je n'arriverai pas à te convaincre. Je voulais simplement dire que, pour moi, l'office du tourisme, il doit intervenir sur l'ensemble du territoire, faire en sorte qu'on ait un développement touristique qui nous amène de l'économie et que ce soit très important. Et je m'engage à ce qu'on aille sur l'ensemble du territoire. Je ne te cacherais pas qu'on ne rouvrira pas l'office du tourisme de Vorey. Après, on regardera s'il peut y avoir des points relais comme cela a été fait à Allègre et je pense que c'est une bonne chose. Comme cela a été fait, aussi, à Polignac. Donc nous regarderons tout ça. Pour cette raison, maintenant, s'il n'y a pas d'autres questions, et je n'en vois pas, on vote cette délibération. Donc, est-ce qu'il y a des oppositions à cette délibération ? **Madame GALLIEN**. Il y a un pouvoir. Deux. Est-ce qu'il y a des abstentions ? **David MATHIEU**, donc, Roche-en-Régnier. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 80
Contre : 2
Eric VALOUR, Cécile GALLIEN
Abstention : 1
David MATHIEU

N° 13 SPL DU VELAY : SORTIE DU CAPITAL DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN D'AUBRIGOUX

Monsieur BRINGER : Nous allons passer maintenant à la délibération numéro 13. Jérôme BAY.

Monsieur BAY : Bonsoir à tous et toutes. Cette délibération concerne donc la SPL, la sortie du capital de la commune de Saint-Jean d'Aubrigoux, qui était entrée au capital de la SPL en 2017. Depuis cette adhésion, aucune opération n'a pu qu'être confiée à la société. Donc elle souhaite sortir du capital de la société. Comme elle détenait des actions de la communauté d'agglomération, la communauté d'agglomération va reprendre ses parts et donc la commune de Saint-Jean d'Aubrigoux ne sera plus membre de la SPL. Est-ce qu'il y a une remarque, des questions ? Donc je vous demande d'approuver. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Monsieur BRINGER : Nous allons passer maintenant à la délibération numéro 14, rapport égalité femmes-hommes. Michel CHAPUIS.

Monsieur CHAPUIS : Dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de

plus de 20 000 habitants, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant notamment le fonctionnement de la collectivité, doit être présenté annuellement préalablement au vote du budget. C'est ce que nous faisons donc aujourd'hui. Ce rapport complète l'index annuel d'évaluation de l'égalité professionnelle au sein du personnel qui s'est élevé à 72 % lors du calcul réalisé en 2025 pour l'année 2024. Les statistiques réalisées pour l'année écoulée laissent apparaître certaines constantes, un taux de féminisation élevé, 56,74 %, une proportion de titulaires équivalente pour les deux sexes supérieure à 80 %, des postes à temps non complet majoritairement occupés par des femmes, 73 % des postes. Même si on note une légère inflexion en la matière en 2025. Et puis, enfin, une proportion de temps partiel qui reste élevée chez les femmes, 26 % des femmes, contre seulement 6 % des hommes. L'écart salarial, maintenant, est plus important qu'auparavant, et notamment en catégorie A et tend à se résorber. Ce mouvement, déjà enclenché depuis plusieurs années chez les agents de catégorie B et C, se confirme également en catégorie A. L'égalité professionnelle constitue également cette année un axe majeur de notre plan de formation. Elle est abordée sous plusieurs angles, notamment le recrutement, les pratiques managériales ainsi que la prévention des violences et des discriminations. Et vous avez, bien sûr, la lecture de ce rapport en annexe.

Monsieur BRINGER : Est-ce que vous avez des remarques ? Est-ce qu'il y a des oppositions à la délibération numéro 14 ? Non, c'est simplement prendre acte. On ne vote pas, c'est prendre acte de ce rapport.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

N° 15 COMPTE ÉPARGNE TEMPS : AJUSTEMENT DE LA PROVISION

Monsieur BRINGER : Maintenant, nous allons passer à la délibération numéro 15, l'ajustement de la provision compte épargne temps. Michel CHAPUIS.

Monsieur CHAPUIS : Vous le savez, la communauté d'agglomération, comme dans nos collectivités, a inséré, au vu des dispositions réglementaires, le compte épargne temps ainsi que les modalités de prise en charge. Le CET permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés selon des modalités définies dans ladite délibération. Il est donc proposé d'ajuster sur 2026 la provision pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés au 31 janvier 2026 sur les comptes épargne temps de l'ensemble du personnel. Donc, on a un nombre de jours qui est monétisable, en 2025, de 2 443, ce qui nous porte à un montant de la provision 2025 à hauteur de 279 688 euros. Et on aura un nombre de jours monétisables, au 31 janvier 2026, de 2 846, soit 400 et quelques jours de plus. Ce qui fait que le montant de la provision 2026 sera de 354 914 euros, avec un écart supplémentaire de 75 000 euros. Voilà, mes chers collègues.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 FORMATION DES ÉLUS

Monsieur BRINGER : Maintenant, c'est la formation des élus avec la délibération numéro 16.

Monsieur CHAPUIS : Alors, dans le cadre de ce Conseil, le Conseil communautaire a compétence pour délibérer sur le droit à la formation de ses membres et déterminer les orientations et les crédits ouverts à cet effet dans les 3 mois suivant son renouvellement. Selon l'article L 1221.5 du code général des collectivités territoriales, tout membre de l'organe délibérant de la collectivité peut suivre, au cours des 6 premiers mois de son mandat, une session d'information sur les fonctions d' élu local. Cette session comporte un rappel général du rôle assigné aux différentes catégories d'élus locaux qui incluent, pour les conseillers municipaux, le détail des attributions exercées par le maire au nom de l'État et une présentation détaillée des principaux droits et obligations, notamment déontologiques, applicables aux élus locaux de la catégorie de la collectivité concernée. En outre, les membres d'un Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat

pour les élus ayant reçu une délégation. Et les élus qui reçoivent la délégation en matière de prévention, de gestion des déchets ou d'économie circulaire ou en matière d'urbanisme, de construction et d'habitat sont encouragés, ce n'est pas obligatoire, mais sont vivement encouragés à suivre une formation en la matière.

Il est proposé de fixer le cadre suivant pour les orientations des formations. Les collectivités territoriales et leur environnement, premier axe, cadre juridique, aménagement, le statut. Premier axe. Un deuxième axe, le statut de l' élu. Troisième, les principes déontologiques. Quatrième, le développement des compétences. Ensuite, la communication, puis l'environnement numérique et l'intelligence artificielle, l'actualité juridique et institutionnelle. Et on termine par les politiques publiques.

Le budget de la formation au montant prévisionnel des dépenses ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées. Et le montant réel des dépenses peut être alloué jusqu'à dépasser 20 % du même montant. Les dépenses pour la formation des élus sont prévues au chapitre 65, l'article 65.315 du budget de l'exercice en cours, à hauteur de 8 000 euros.

Enfin, il existe le droit individuel à la formation des élus, le DIF. Ce droit est financé par une cotisation obligatoire à la charge des élus locaux percevant une indemnité. Mais tous les élus, même non indemnisés, peuvent bénéficier de cette formation. 1 % du montant brut des indemnités. Le fonds est géré par la Caisse des dépôts et des consignations. Seul l' élu indemnisé s'acquitte d'une cotisation, mais le dispositif bénéficie à tous. Chaque élu a droit à 400 euros par an avec un plafond de 800 euros.

Monsieur BRINGER : Je ne sais pas s'il y a des remarques, mais c'est une bonne chose, c'est une très bonne chose, d'ailleurs, cette possibilité de formation, que ce soit pour les nouveaux élus ou même certains anciens. S'il n'y a pas de question, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 PERSONNEL : EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET - MONTANT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ANNUELLE

Monsieur BRINGER : Nous allons passer maintenant à la délibération numéro 17, Michel CHAPUIS.

Monsieur CHAPUIS : Par délibération du 14 janvier 2017, un emploi de coopérateur de cabinet à temps non complet de 17h30 hebdomadaires a été créé. Il est prévu à l'article R 333 2 du code général de la fonction publique que l'inscription du montant des crédits affectés à de tels recrutements soit soumise à la décision de l'organe délibérant. En conséquence, il est prévu l'inscription annuelle des crédits nécessaires pour la durée du mandat. Vous avez le tableau qui reprend le salaire et les charges pour un crédit annuel total de 57 376 euros. Mes chers collègues, je vous propose de voter.

Monsieur BRINGER : Je ne sais pas s'il y a des questions. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Une opposition. Opposition, ce n'est pas abstention ? Opposition. Cécile GALLIEN. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 81
Contre : 2
Eric VALOUR, Cécile GALLIEN

N° 18 RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT : NOMINATION DU DIRECTEUR

Monsieur BRINGER : Nous allons passer à la délibération numéro 18. Michel CHAPUIS.

Monsieur CHAPUIS : La nomination du directeur dans le cadre de la régie eau et assainissement suite au départ du directeur Laurent FERRER. C'est une régie, je le rappelle, à autonomie financière. Au 1er mars 2026, un appel à candidatures a été lancé et une procédure de recrutement a été menée. Afin de répondre aux dispositions des articles R 2221-14 et R 2221-67 du Code général des collectivités territoriales. Il est proposé au Conseil communautaire de nommer Monsieur Armand HILAIRE directeur de la régie à compter du 1er juillet 2026. Il est recruté en CDI de droit public. Sa rémunération est fixée en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux de catégorie A et il suivra l'évolution du point d'indice

de la fonction publique territoriale. L'agent, bien sûr, percevra le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité correspondant au cadre d'emploi cité.

Monsieur BRINGER : Monsieur HILAIRE vient de du SGEB de Brioude.

Monsieur GOBET : Et je tiens à remercier l'ensemble des services de l'agglomération qui auront pallié justement l'absence de directeur pendant 4 mois, du premier mars jusqu'au premier juillet. Merci aux services et merci aussi à l'ensemble du personnel de la DEA qui a continué à travailler comme si de rien n'était et qui ont assuré vraiment un service de qualité. J'ai encore eu les félicitations d'un de nos collègues qui est toujours aussi satisfait du service que l'on peut rendre à la population en matière d'eau, d'assainissement et de SPANC. Merci à tous les membres du TDEA.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 19 CENTRALE D'ACHAT RÉGIONALE : CONVENTION D'ADHÉSION

Monsieur BRINGER : Nous allons passer maintenant à la 19. Philippe MEYZONET.

Monsieur MEYZONET : Bonsoir à toutes et tous. Cela concerne la centrale d'achat régionale, et certains achats qui concernent notamment les denrées alimentaires et aussi la technologie de l'information, notamment les équipements informatiques ou prestations de maintenance informatique. Les fournitures et services, donc tout ce qui touche aux gros équipements de cuisine et petits électroménagers, produits d'entretien, matériel de nettoyage, et puis également tout ce qui est aménagement de l'environnement de travail et scolaire, donc matériel et fournitures, mobilier scolaire, etc. On vous propose du moins cette convention d'adhésion. Le droit d'entrée, c'est en fait une participation forfaitaire de 1 500 euros. Cela nous ouvre l'ensemble des marchés, bien que, sur les denrées alimentaires, on a notamment sorti certains produits, notamment, je pense à la viande, je pense à tout ce qui est crèmerie, produits laitiers, et puis également le pain, par rapport à Cuisine en Velay.

Donc cela restera toujours en dehors de cette centrale d'achat. Il vous est proposé de voter sur cette convention et de donner le pouvoir au Président de la signer. C'est à la fois intéressant parce qu'on aura, je pense, des producteurs, aussi, plus locaux puisque le terme « région » parle de lui-même.

Monsieur BRINGER : Monsieur JOHANNY.

Monsieur JOHANNY : Justement, je rebondis, Monsieur le Vice-président, sur votre dernière intervention puisque, en commission, je suis intervenu sur le sujet. Adhérer à une centrale d'achat pour faciliter l'accès aux marchés publics, moi, je l'entends, je peux l'entendre, mais, par contre, on a des objectifs à remplir en ce qui concerne notre service Cuisine en Velay. Notamment, justement, sur les producteurs locaux, au niveau de la région, ou à l'échelle de notre département, finalement à plusieurs échelles, j'aimerais avoir des éléments là-dessus. Est-ce que cette centrale d'achat va nous permettre ou devons-nous mettre en parallèle une politique active pour que les producteurs locaux proches de chez nous puissent plus facilement aller vers la fourniture de denrées pour Cuisine en Velay ou bien doit-on envisager aussi la création d'un autre service pour arriver à fournir Cuisine en Velay avec certaines denrées que nous avons bien du mal, aujourd'hui, à retrouver sur nos marchés publics ? Je crois que c'est une question vraiment essentielle, en lien, d'ailleurs avec le rapport, tout à l'heure, sur le développement durable, que je mentionnais, et la finalité numéro 5, le fait de favoriser nos productions, etc. Je siège depuis 2014 dans cette agglomération et je crois que c'est un sujet depuis 2014, ou quasiment. En tout cas, ça l'était en mairie du Puy tant que la cuisine était la compétence de la municipalité. Et, depuis le transfert, c'est à l'agglomération. Donc, va-t-on franchir des étapes pour vraiment agir dans ce domaine ou simplement constater qu'il y a certains lots pour lesquels on ne parvient pas à se fournir sur le marché local ? Merci de vos réponses.

Monsieur MEYZONET : Alors, effectivement, Monsieur JOHANNY, vous m'avez posé la question il y a une semaine, donc j'ai pu regarder un petit peu ce qu'on pouvait faire avec cette convention. Sur les producteurs locaux, en fait, la Région a recensé un nombre de producteurs forcément locaux, pas forcément que de la Haute-Loire, mais de toute la région, bien sûr. Pour répondre ici sur la partie Haute-Loire, on a fait cette démarche. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on a sorti par exemple certains lots. Par exemple la viande. Aujourd'hui, on travaille avec un grossiste local, donc départemental, pour ne pas la citer, c'est l'entreprise

MEJEAN qui n'est pas très loin. Sur la partie produits laitiers, c'est exactement pareil, on travaille avec la société GERENTES qui est sur Yssingeaux. Et sur la partie pain, c'est avec le magasin Super U qui est sur Aiguilhe. Donc, on a aujourd'hui, déjà, des producteurs qui fournissent localement. Après, j'entends parler, par exemple, de la lentille, effectivement. La lentille, aujourd'hui, c'est en fait aux gens qui sont là, grossistes de la lentille, j'ai envie de dire, d'être aussi adhérents ou d'entrer du moins dans cette centrale d'achat qui leur permettra effectivement de rayonner, à la limite, à l'échelle régionale, d'ailleurs. Et, donc, nous, derrière, on pourra s'approvisionner directement chez eux.

Le problème qu'on a, c'est qu'on a certains producteurs qui ne sont pas référencés. Il faut avoir un certain référencement pour faire partie de cette centrale d'achat, c'est impératif. Le but, peut-être, de notre agglomération, c'était ce qu'on avait fait un petit peu avec le PAT. Peut-être qu'on pourra revoir des choses. On avait vu avec les producteurs de pouvoir à la fois peut-être mutualiser leur production et à la fois peut-être être plus référencés. Mais, après, il y a une volonté de leur part, aussi. Pour les avoir rencontrés, tous ne sont pas forcément demandeurs. Donc c'est à double tranchant.

Monsieur BRINGER : Ce que je peux dire et rajouter, si vous voulez, c'est que, oui, il y a ce choix qui a été fait de 3 produits. C'est important aussi parce qu'on est certain que cela vient de proximité. Après, pour avoir fait partie de la commission d'appel d'offres, la problématique que l'on avait, c'était que le local ne répondait pas. Le local ne répondait pas par rapport à la volumétrie. Et tu l'as très bien dit, Philippe, ne serait-ce que pour les lentilles, les membres de la commission peuvent le dire, on s'était interrogé en disant : « ce n'est pas possible, on ne peut pas avoir des lentilles à proximité ! ». C'était une problématique de volumétrie ou peut être de complexité d'achat. Tu l'as très bien dit, ce qu'on peut espérer c'est que, demain les locaux qui pourront justement fournir adhéreront à cette centrale d'achat et nous permettront aussi de travailler économiquement. Mais, sincèrement, on avait beaucoup d'entreprises. C'est des grossistes qui achètent et cet achat est particulier. Ils ne vont pas directement chez les fournisseurs et ils achètent. On avait des sociétés de Lyon, de Grenoble voire un peu plus loin. C'était surprenant, mais on ne pouvait pas faire autrement dans le cadre de l'appel d'offre. Donc, cela ne va pas changer. Après, ce qui est important, c'est qu'on ait ces 3 locaux. C'est pour cela qu'on a souhaité conserver ce qui était réellement local concernant la viande, concernant les produits laitiers et concernant le pain.

Monsieur JOHANNY : Oui, désolé de prendre un petit peu de temps sur ce rapport, mais il me semble essentiel. Juste, dans vos propos, j'ai une inquiétude. Il y a quelques mois, nous avons échangé avec le chargé de mission, justement, du PAT, sur les questions de marchés publics et il avait annoncé en commission, et d'autres étaient présents, que, justement, la modalité des marchés publics allait être modifiée tout en respectant, évidemment, la légalité. Il m'avait expliqué techniquement comment cela allait se passer pour qu'effectivement ce soit plus simple pour nos producteurs locaux d'accéder. Donc ma question est : est-ce que cela a toujours lieu ? Parce que vous venez de dire, Monsieur le Président, je suis désolé, que ça n'allait pas changer d'un point de vue des marchés publics. Et, moi j'avais cru comprendre que ça allait changer.

Deuxième question, je me permets. Vous avez évoqué la question du PAT qui est à mon sens essentielle. J'ai cru comprendre, Monsieur LONJON, qu'il y avait des pistes pour faire que ce PAT, demain, fonctionne ou aujourd'hui d'ailleurs, vous allez me répondre, fonctionne sans chargé de mission, en se passant de ce poste, avec toutes les politiques qui pouvaient être mises en place grâce à ce poste-là. J'aimerais que mon inquiétude soit levée. Merci.

Madame LOMBARDY : Concernant les marchés publics, je pense que quand on faisait référence au CAO, c'était plus constat qu'on avait eu lors du dernier marché. Cela ne remet absolument pas en cause les idées qu'on avait eues et notamment les possibilités de faire appel aux petits lots. Après, cela n'empêchera pas que, en termes de volumétrie, il est fort probable que les acteurs locaux ne répondent pas. Parce que la problématique elle était surtout là. En termes de marchés publics, on pourra trouver une solution. Par contre, encore faut-il qu'ils aient bien envie de répondre.

Et, sur la deuxième question, par contre, je vais te laisser répondre.

Monsieur MEYZONET : Je confirme ce que tu viens de dire. Je vous assure, en ayant rencontré les producteurs, certains ne veulent pas rentrer dans des marchés directement. Ils considèrent que leur production déjà n'est pas forcément assez importante. Déjà. Et puis, d'autre part, il n'y a pas forcément une volonté. C'est regrettable parce que, nous, on a envie de dire qu'on veut consommer local, en proximité, etc. Mais, après, si le producteur n'a pas envie de fournir par le marché public, ça ne fonctionnera pas. Concernant le PAT, je pense qu'on a aujourd'hui des éléments. Roland peut en parler autant que moi. Après, on va peut-être travailler différemment par rapport à ce qu'on avait travaillé jusque-là. Mais c'est encore un peu trop tôt.

Monsieur BRINGER : Par rapport à cette délibération, ce que je peux dire, si vous voulez, c'est qu'on a la possibilité d'adhérer à cette centrale d'achat régionale qui va nous simplifier forcément la vie et surtout par

rapport au personnel qui travaille chez nous. Concernant le travail qu'ils faisaient, c'était relativement très compliqué. Et, au-delà d'avoir, on va dire, des produits intéressants et avec des coûts aussi qui nous permettront de bénéficier de coûts, au niveau des cantines, très favorables pour les utilisateurs. C'est vrai qu'il y a un engagement, aussi, de ne pas utiliser les produits du Mercosur, surtout et qu'on ait l'assurance de ne pas avoir de produits issus du Mercosur. Merci, Monsieur JOHANNY. Je crois qu'on est unanimes, tous, pour dire qu'on doit avoir un maximum de produits locaux et respecter les règles sanitaires.

Monsieur MEYZONET : Cette convention va vraiment dans ce sens.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Deux abstentions, Madame ALIBERT et Monsieur JOHANNY.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 20 ASSOCIATION LE CONSULAT - ACQUISITION ET AMÉLIORATION DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET 9 PLACES/LITS SITUÉS 15-17 RUE DU CONSULAT AU PUY-EN-VELAY : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur BRINGER : Nous allons passer maintenant à la délibération numéro 20. Roland.

Monsieur LONJON : Bonsoir à tous. Pour cette délibération, c'est une demande de garantie d'emprunt. C'est le type de demande qu'on retrouve de temps en temps en Conseil communautaire. Donc là, en l'occurrence, c'est l'association Le Consulat qui nous sollicite pour une garantie d'emprunt à hauteur de 18 315 euros pour l'acquisition et l'amélioration de 9 logements locatifs sociaux et 9 places rue du Consulat au Puy-en-Velay.

Monsieur BRINGER : Pas de remarques, pas d'oppositions, pas d'abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 21 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur BRINGER : On va passer maintenant à la 21. C'est le compte de gestion de l'exercice 2025, examen et vote.

Monsieur LONJON : Oui, alors, là, on rentre dans les délibérations 21 à 29 incluses qui concernent les comptes de gestion. Donc, les comptes de gestion, c'est quoi ? C'est simplement vérifier l'exactitude des chiffres présentés dans le compte administratif de l'agglomération avec les services de la trésorerie. Cela tombe juste. Et heureusement, d'ailleurs. Donc on va les prendre une par une et on va vous demander de les voter. Donc la délibération 21 c'est pour le budget principal de l'exercice 2025.

Monsieur BRINGER : Donc, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions par rapport à la délibération numéro 21 ?

Monsieur LONJON : Je vais donner des chiffres. Sur le budget de la RTCA, donc le résultat de clôture en fonds de roulement est de 854 504,95 euros.

Monsieur BRINGER : Pour la 21, 12 296 353,44 euros.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

**N° 22 BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (RTCA) -
COMPTE DE GESTION 2025 : EXAMEN ET VOTE**

Monsieur BRINGER : Ensuite la 22 sur la RTCA.

Monsieur LONJON : J'ai donné le montant, je vais le redonner, c'est 854 504,95 euros.

Monsieur BRINGER : La 23, on me dit qu'il est préférable de voter. Donc sur la première, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Sur la deuxième, pas d'opposition, pas d'abstention ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 23 BUDGET « USINES RELAIS » - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025 : EXAMEN ET
VOTE**

Monsieur BRINGER : Sur la troisième.

Monsieur LONJON : Usines relais, résultat global de clôture : 4 978,68 euros.

Monsieur BRINGER : Pas d'opposition, pas d'abstention ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 24 BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE
2025 : EXAMEN ET VOTE**

Monsieur BRINGER : Sur la suivante, la 24, compte de gestion.

Monsieur LONJON : Résultat global de clôture : -10 887 511,74 euros.

Monsieur BRINGER : Pas d'opposition, pas d'abstention ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 25 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025 :
EXAMEN ET VOTE**

Monsieur LONJON : Budget abattoir communautaire. Résultat global de clôture : 802 601,10 euros.

Monsieur BRINGER : Pas d'opposition, pas d'abstention ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 26 BUDGET ANNEXE "CUISINE EN VELAY" - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025 :
EXAMEN ET VOTE**

Monsieur LONJON : Cuisine en Velay. Résultat global de clôture : 290 860,83 euros.

Monsieur BRINGER : Pas d'opposition, pas d'abstention ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 BUDGET EAU - COMPTE DE GESTION 2025 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Budget de l'eau. Résultat global de clôture, 5 442 059,20 euros.

Monsieur BRINGER : Pas d'opposition, pas d'abstention ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2025 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Assainissement, résultat global de clôture : 674 447,90 euros.

Monsieur BRINGER : Pas d'opposition, pas d'abstention ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPTE DE GESTION 2025 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Service public d'assainissement non collectif. Résultat global de clôture : 3 959,75 euros.

Monsieur BRINGER : Pas d'opposition, pas d'abstention ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 : DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

Monsieur LONJON : Pour les comptes administratifs 2025, avant de procéder à l'examen et au vote, il faut désigner le président de séance.

Monsieur BRINGER : C'est toi, Roland. Voilà, ce que je vous propose. C'est Roland LONJON qui est proposé pour remplir cette fonction.

Monsieur LONJON : Je vais vous présenter le compte administratif 2025 et le budget primitif 2026 en même temps. Vous en avez eu un aperçu lors du rapport d'orientation budgétaire. Cette année, on a voulu une présentation un petit peu différente. C'est-à-dire que, sur le même document que vous avez reçu, il y a, à la fois, sur chaque poste, d'un côté, à gauche, les réalisations 2025 et, à droite le budget primitif 2026. Comme cela, cela va permettre d'avoir une lecture comparative beaucoup plus facile. Alors, nous vous proposons un budget qui se veut le plus juste possible, dans un contexte mondial que vous connaissez bien, qui est agité, qui est perturbé, qui aura des conséquences inévitables sur la croissance économique, donc sur la TVA, avec de l'inflation, probablement, et puis des coûts de l'énergie, qu'à l'heure où nous avons élaboré ce budget primitif et où nous vous le présentons, bien sûr, il est bien difficile d'évaluer.

Les résultats 2025. Donc, sur cette page 3, vous le voyez, un excédent de fonctionnement cumulé est de 12 millions d'euros, dont 5,7 millions d'euros pour l'exercice 2025 qui, je le rappelle, a été l'exercice où l'épargne

nette a été la plus élevée du précédent mandat. C'est donc un résultat solide. Sur ces 12 millions, 3,8 sont affectés à l'investissement et 8,5 au fonctionnement. Si on prend les dépenses de fonctionnement, pages 4 à 9 du document, en 2025, elles étaient de 67,3 millions d'euros et, en 2026, elles passeront à 70,4 millions d'euros, soit une augmentation de 3 millions d'euros. Et, donc, bien sûr, c'est une hausse qu'il va falloir surveiller.

Si on prend le détail par poste, les charges générales, elles ont baissé en 2025 par rapport à 2024. C'est lié au fait que, d'abord, on avait un contrat énergie qui nous a permis de limiter, de ne pas être impactés par des hausses. Au contraire, même. Donc la dissolution du SICTOM pour les ordures ménagères et la fin de la convention de l'OPAH. En 2026, ce budget sera en augmentation de 1,5 million d'euros à 18,5 millions d'euros pour financer le nouveau programme OPAH qui va, du coup, redémarrer, les dépenses du complexe sportif de Guitard, la création d'une SEM foncière. C'est très important. La participation au tour cycliste Auvergne-Rhône-Alpes et, aussi, une étude sur la stratégie économique. Les charges de personnel ont évolué d'un million d'euros en 2025 par rapport à 2024, du fait, notamment, de la hausse de la CNRACL et du taux URSSAF, ce qui représente une augmentation de 1,10 %.

Les charges de personnel représentent 45 % de notre budget de fonctionnement. En 2026, ces charges évolueront de 400 000 euros. J'allais dire seulement... Avec des effets, en année pleine, des mesures internes que nous avons prises telles que le non-remplacement de départs et le non-renouvellement de contrats de mission. En atténuation de produits, je pense notamment au FPIC. Le FPIC, c'est le fonds d'intercompensation. C'est une dotation qu'on reçoit de l'État et qu'on redistribue à toutes les communes suivant un tableau qui est donné par l'État, ce qu'on appelle une répartition de droit commun. Donc, on perçoit une somme, on redistribue aux communes. Mais on a la possibilité, aussi, de distribuer différemment, c'est-à-dire en régime dérogatoire. Et, sur ce régime dérogatoire, en fait, pour que les communes aient, chaque année, le même niveau de subventions, c'est l'agglomération qui prend sur sa part. Ainsi, sur les 5 dernières années, l'agglomération a redistribué 1,3 million d'euros aux communes dans le cadre du dispositif dérogatoire. Si on avait adopté le régime qui était proposé par l'État on n'aurait pas dépensé ces 1,3 million d'euros et les communes auraient eu une baisse de leurs dotations. Donc c'est très important de souligner cet effet de solidarité. C'est un maintien important qui, d'ailleurs, est conforme au pacte financier et fiscal qu'on a signé il y a 2 ou 3 ans. Donc on a une légère évolution, en 2026, mais qui est liée au remboursement par 5 communes, on le verra un peu plus tard dans la délibération, de la dotation qu'elles reçoivent de l'État pour le service de la petite enfance. La petite enfance est une compétence de l'agglomération et donc les communes ont touché de l'argent de l'État pour cette compétence. Mais, comme elle est exercée par l'agglo, ces communes reverseront. On le verra tout à l'heure.

Sur les charges de gestion courante, elles sont identiques en 2025 par rapport à 2024. Elles vont augmenter en 2026, de 1,4 million d'euros. Parce qu'on est parti sur le principe de maintenir les subventions. Et puis, donc, on a intégré une provision de 1 million d'euros qui est liée à un litige, un contentieux pour un accident du travail. Donc on a provisionné un million d'euros. On ne sait pas si on les versera cette année, on ne sait pas si ça sera ce montant. En tout cas, c'est le maximum qu'on a mis. Donc on l'a intégré pour ne pas avoir de mauvaises surprises. Les autres charges, d'une manière générale, sont stables ou marginales. On a voulu vous montrer comment, finalement, en fonctionnement on allait sur nos compétences. Donc vous voyez les montants à gauche, donc c'est 2025. Et, à droite, c'est le budget prévisionnel. Donc vous voyez l'évolution et les différences. Ce sont les grosses compétences de l'agglo, c'est vraiment les compétences majeures. Je vous laisse regarder. On retrouvera d'ailleurs ces éléments dans le document qui vous sera remis à la fin, sur le budget. Donc vous voyez le plus gros morceau environnement et puis, après, c'est décroissant, mais cela reste des volumes quand même hyper importants.

Sur les recettes de fonctionnement, on a très peu d'évolution. Elles augmentent simplement de 200 000 euros du fait de la réduction des compensations fiscales. Et puis il y a une petite augmentation des bases fiscales de 0,8 %. Chaque année, il y a une revalorisation. Cette revalorisation, elle consiste à revoir l'assiette qui sert de base pour le calcul des cotisations, taxe foncière, taxe d'habitation résidence secondaire, la TOM, et donc et le foncier non bâti. Donc il n'y aura pas beaucoup d'évolution. Donc on prévoit très peu d'augmentation de recettes de fonctionnement. Donc on a des recettes qui sont peu dynamiques.

Ensuite, sur le fonctionnement, on peut dire, en synthèse, vous le voyez, qu'on a un effet ciseaux avec des dépenses qui augmentent de 3,1 millions d'euros. Et des recettes qui augmentent de 2 millions d'euros. Donc cela veut dire qu'on a un déséquilibre structurel important qui est à surveiller parce qu'en continuant comme ça, à ce rythme, vous voyez bien ce qui peut arriver. Dans 2 ans, il ne resterait plus grand-chose et on n'aurait pas de marge sur le fonctionnement pour aller sur de l'investissement. Donc, ça, c'est vraiment une préoccupation majeure.

Maintenant, voilà le tableau qu'on avait présenté dans le cadre du document d'orientation budgétaire. Vous voyez notamment que 2025 a été une super année, sur l'épargne brute et l'épargne nette. Vraiment une super année. Parce qu'on a vu déjà les principaux résultats du plan d'économies qu'on avait mis en place. Mais vous voyez qu'en 2026 on prévoit une dégradation de l'épargne brute et de l'épargne nette. Les deux courbes se rejoignent. Celle du bas va rejoindre celle du haut. Celle du haut, on espère qu'elle ne va pas descendre, mais on ne sait pas, notamment après les élections présidentielles, ce qui peut se passer. On

commence à voir des déclarations en disant que le gouvernement veut faire 6 milliards d'économies. Mais il ne dit pas où il va les prendre. Donc, on peut toujours être inquiet sur ce qui peut se passer. Donc cela veut dire qu'il faut être hyper vigilant.

Sur l'investissement, en 2025, nous avons investi pour 13,8 millions d'euros dont 1 million pour le contrat de chaleur. C'est de l'argent qu'on perçoit et qu'on reverse après aux bénéficiaires, aux communes bénéficiaires notamment. Et on a 12 millions d'euros de reports fin 2025. Alors, pour 2026, nous avons prévu d'investir 29 millions d'euros. Ce qui paraît énorme. Mais il faut savoir aussi que, dans les prévisions, on ne fait pas forcément tout, notamment en investissement. Puisque, même en 2025, on avait prévu beaucoup plus que cela. Et donc on n'a pas tout fait. Pourquoi ? Parce qu'il y a des projets qui sont décalés, qui sont reportés, qui sont peut-être annulés, aussi. Donc, tout ça, c'est un travail qu'il va falloir faire au niveau de la programmation pluriannuelle d'investissement. Donc on va s'y pencher. Mais on prévoit quand même 29 millions d'euros d'inscrits, sachant qu'il y a les 12 millions de reports de 2025. Donc les écarts, d'ailleurs, entre les propositions et les réalisations sont dans les pages 17 à 19 du document qui était joint avec la présente convocation. Voilà pour le budget principal.

Un mot sur la dette, sur la dette qui est de 33 millions d'euros, ce qui reste très raisonnable puisqu'on a un ratio qui est de 4 ans. Donc c'est vraiment exceptionnel, même. Donc on a un très bon ratio. Cela ne veut pas dire qu'il faut emprunter beaucoup, ce n'est pas ça, mais, ce que je veux dire, c'est que, jusqu'à présent, on a vraiment maîtrisé à la fois les dépenses et les moyens de les financer. Donc c'est très raisonnable. Et, chaque fois, on essaie vraiment de vous présenter des budgets primitifs qui soient réalistes et qui soient le plus justes possible et sincères. Et le pourcentage de réalisation du budget 2025 a été de 95 %. C'est-à-dire qu'on a réalisé 95 % de ce qui avait été prévu. On n'est pas parfait, mais, on va dire, quand même, que c'est très bien. Et puis, en recettes, on a 101 %. C'est normal. Chaque année, on a un petit peu plus que ce qu'on a prévu parce qu'on a toujours des rentrées qui n'étaient pas prévues et qui viennent chaque année, soit des primes d'assurance, des indemnités, des choses comme ça. Donc on est toujours à un peu plus de 100 %. Voilà pour le budget principal.

Ce que je vous propose, c'est de continuer maintenant avec les budgets annexes qui sont au nombre de 8. Alors, sur la RTCA, donc, les dépenses 2026 sont prévues en hausse du fait du renouvellement des marchés de transport et des augmentations de la masse salariale. Le budget sera équilibré avec une subvention du budget principal de 1 533 000 euros, ce qui représente quand même une augmentation de 450 000 euros. Il faut dire que 2025 était une année exceptionnelle en termes de subventions parce qu'il y a eu des rentrées d'URSSAF, etc., qui n'étaient pas prévues. Et, donc, on revient, j'allais dire, à une subvention normale, ce n'est pas tout à fait le mot, mais une subvention logique. En investissement, toujours RTCA, après une année 2025 qui a été marquée par le renouvellement de deux bus et des travaux de gros entretien au dépôt de Brives Charensac, l'agglomération va poursuivre son programme de renouvellement de bus et de matériel embarqué et aussi engager une étude pour la création d'un nouveau dépôt, le site actuel n'étant plus adapté.

Pour les usines relais, en 2026, en fait, ce budget concernera LEGUPUY pratiquement uniquement avec, d'un côté, une provision pour perte de loyer, de 310 000 euros et, de l'autre, c'est-à-dire en recettes, 690 000 euros de loyer au titre du crédit-bail initial. Je dis bien au titre du crédit-bail initial, en attendant un nouveau protocole d'accord sur l'échéancier de paiement desdits loyers, sachant qu'aujourd'hui on est toujours en négociation dans le cadre d'une procédure qui devrait arriver à un protocole de conciliation. Mais, pour l'instant, on ne peut que s'en tenir au crédit-bail initial.

Sur les zones d'activité économique, en fait c'est une comptabilité de stock, c'est-à-dire qu'on achète des terrains, on les aménage, et c'est pour les revendre. Donc, là, c'est que du stock. Donc, en 2025, les opérations d'aménagement ont concerné notamment les Fangeas, Bleu et Saint-Vincent. Et, en 2026, des opérations vont se poursuivre avec des cessions de terrain sur Saint-Germain-Laprade, Les Fangeas, Noailhac, et Craponne. Et nous avons également prévu un financement pour la réalisation d'opérations de requalification de friches. On en a quelques-unes parfois sur des zones pour lesquelles nous pourrions bénéficier d'une subvention de la Région à hauteur de 40 %.

Sur l'abattoir, suite à la situation financière fragile de ces deux dernières années, un plan de redressement a été mis en place à compter du deuxième trimestre 2025. Ce plan a été efficace puisque les dépenses réelles ont baissé en 2025 de 339 000 euros par rapport à 2024, et ce malgré la constatation d'une provision de 347 000 euros de dette d'un client qui a été placé en liquidation judiciaire. En 2026, les dépenses réelles devraient baisser encore de 193 000 euros. Ce qui fait plus de 500 000 euros d'économies en 2 ans. Là, on peut féliciter nos élus, Gérard, et son conseil, et puis les services pour le travail vraiment qui a été fait et qui est vraiment extraordinaire. Donc, on aura, normalement, en 2026 une diminution sensible de la subvention d'équilibre. Je vous rappelle qu'en 2024, on était à 880 000 euros de subventions d'équilibre, en 2025, 820 et, pour 2026, 320. Voilà le résultat du travail rigoureux qui a été mené et qui va se poursuivre, bien sûr.

Sur cuisine en Velay, c'est un budget qui s'équilibre sans apport du budget principal. À noter une somme de 200 000 euros qui est inscrite en investissement pour le renouvellement de matériel et puis quelques travaux de réparation de toiture.

Sur l'assainissement, le budget 2026 intègre une régularisation avec Suez, sur des redevances qui étaient encaissées en 2025 et qui seront versées en 2026, ainsi que sur des prestations d'exploitation de l'usine de

méthanisation, toujours par Suez. Les investissements 2026 devraient être au niveau 2025 à hauteur de 10,6 millions d'euros.

Sur l'eau, un très gros programme d'investissement en 2026 qui va doubler par rapport à 2025 puisqu'il est prévu 11,7 millions d'euros. En cause, un programme important de rénovation des réductions d'adductions d'eau potable. Et le lancement d'une usine de production d'eau potable de Sermoulis. Et, enfin, le SPANC, c'est un budget qui s'équilibre avec les redevances. C'est un petit budget.

Monsieur GOBET : Pardon, pour Sermoulis, c'est une mise aux normes, ce n'est pas une création. C'est une station existante, mais qui aurait dû subir des travaux de remise à niveau depuis très longtemps.

Monsieur LONJON : Merci de cette précision. Après, sur les budgets consolidés qui sont dans les dernières pages du document, on revoit donc en fonctionnement tous les budgets, budget principal et budgets annexes. Donc, vous voyez, c'est des montants qui sont importants aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Donc, je vous fais grâce de la lecture, mais on les retrouve dans le document, ils sont très bien faits.

Pour terminer, sur la dette globale, si on prend le BP, je vous ai dit 33 millions tout à l'heure et les budgets annexes, on arrive à une dette globale de 64 millions d'euros, donc budget principal et budget annexe, tout confondu.

Ce qu'on peut dire en conclusion, c'est qu'on a quand même une situation qui est saine, mais qui est fragile. Vous l'avez vu avec cet effet ciseau, avec des dépenses qui augmentent beaucoup plus vite que les recettes. Et, donc, il est nécessaire que nous soyons toujours plus vigilants et que nous poursuivions nos efforts dans la maîtrise de nos dépenses.

Voilà, Président pour la présentation du CA et du BP.

Monsieur BRINGER : Oui, merci, Roland, pour ta présentation, qui représente la situation actuelle et, comme tu l'as dit, les bons résultats. Mais, sur ces bons résultats, je dirais qu'il faut qu'on soit très prudent, très prudent. C'est vrai qu'il y a une bonne gestion. Il va falloir que l'on continue cette bonne gestion et que l'on continue sur les décisions que l'on aura à prendre dans les semaines et les mois à venir sur le mandat qui commence. Parce que cet effet ciseau fait peur. C'est pour cette raison que, en fonction des décisions que l'on prendra, on aura certainement, on va dire, une prévision qui devrait être très prudente.

Pas de question ? Oui, alors, là, on approuve. C'est une approbation. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

Monsieur JOHANNY : Par rapport à ce que vous avez présenté, j'ai quelques interrogations, Monsieur LONJON. Peut-être, la première, c'est que vous avez parlé de suppression de postes de chargés de mission. Est-ce que je pourrais avoir des précisions sur la suppression de ces chargés de mission ? C'était d'ailleurs l'objet de ma question concernant le PAT tout à l'heure. Je n'ai pas obtenu de réponse et j'aimerais l'obtenir. Je vous remercie. Ensuite, concernant les dépenses nouvelles, vous avez évoqué le complexe sportif de Guitard. J'aimerais que vous précisiez également ce que vous entendez par nouvelles dépenses. Notamment en ce qui concerne la partie transport, si vous avez des éléments, en année pleine. Il y a eu un certain nombre, on va dire, de flottements, dans la présentation de ce rapport, il y a quelques mois. Et je pense que, vu l'impact financier que cela a, dans les conditions que vous avez dites, c'est-à-dire un budget contraint, évidemment, je pense que c'est quand même important de le signaler.

Vous signaler aussi, pour ma part, une inquiétude sur la culture. Oui, Monsieur LONJON, je vois bien, mais une inquiétude, pourquoi ? D'abord parce que, en commission, vous avez mis devant nous des chiffres en parlant bien de l'importance financière de ce budget. Elle n'est pas à nier cette importance, évidemment. Mais, en parallèle, symboliquement, d'abord, nous avons perdu une Vice-présidence à la culture. Et je crains, les craintes sont là, pour moi concernant l'importance de ce poste. Rappelons que, quand on parle de dépenses en termes de culture, on a parfois du mal à avoir, d'un point de vue de l'impact en euros débouchants, ce que cela rapporte. Cela n'apparaît pas dans les tableaux. Et, pourtant, à mon sens, c'est absolument énorme et essentiel pour notre territoire, ce budget sur la culture.

Vous dire aussi que, dans les décisions prises il y a quelques mois, je m'inquiète d'autant plus quand je vois, par exemple, notre magnifique théâtre aujourd'hui amputé d'une bonne partie de son rez-de-chaussée pour accueillir l'office de tourisme. Je pense qu'en la matière, je l'avais déjà dit, c'est un recul important. Donc voilà des craintes. Et vous allez certainement les lever, ces craintes. Mais cela en fait partie.

Enfin, on a parlé, il y a quelque temps, de la politique en termes d'économies. Et, dans cette assemblée, un collègue était intervenu pour se poser des questions, peut-être, sur la politique en termes de soutien économique de notre assemblée. Une réorientation du soutien à l'économie, notamment en s'axant sur les petites et moyennes entreprises. Peut-être en délaissant des projets qui, par ailleurs, peuvent aujourd'hui nous revenir un petit peu en boomerang, si vous voyez ce que je veux dire, quand on parle du budget annexe, notamment d'usines relais. Donc, qu'est-ce qu'il en est de cette volonté de réorienter l'aide économique en direction des petites et moyennes entreprises ? Merci.

Monsieur LONJON : Pour les postes de chargé de mission, effectivement, il y a certains postes qui n'ont pas été renouvelés. Je pense à des postes au service économie pour la filière bois, même s'il y a un poste qui est maintenu, quand même. Sur le PAT, oui, vous avez raison. Donc, ce poste n'a pas été maintenu, mais la personne a été reprise dans le cadre de Cuisine en Velay, notamment, pour toutes les actions alimentaires, gaspillage alimentaire. On a parlé de marché public tout à l'heure. Donc, en fait, et cela va répondre à votre question, sur le PAT, un travail énorme a été fait pendant 3 ans, vraiment énorme, avec beaucoup de structures sur l'ensemble du territoire, qu'elles soient consulaires ou associatives. Il y a un gros travail qui a été fait. Un plan avait été imaginé et on avait acté, d'ailleurs, en Conseil communautaire de demander la labellisation au niveau 2. Donc, on avait fait le dossier pour ça. Et puis, ce qu'on ne nous avait pas vraiment dit, c'est que l'on a reçu un retour pour nous dire : « écoutez, il faut que vous ayez des engagements financiers sur une période assez longue ». Compte tenu du contexte, il n'était pas question qu'on s'engage sur des financements, surtout sur des opérations où on ne savait pas si on serait cofinancé, à quelle hauteur, par qui, etc. D'ailleurs, on n'est pas les seuls à avoir refusé de continuer cette démarche. Il y a beaucoup de PAT qui ont arrêté, eux aussi, à cause de ça. Parce que, en fait, on n'a pas besoin forcément du tampon de l'État pour continuer les actions dans le domaine alimentaire. Et c'est ce qu'on va faire. Cela ne s'appellera pas PAT, mais, en tout cas, on va faire des actions dans ce sens-là. Le chargé de mission qui était affecté au PAT, lui, va continuer avec Cuisine en Velay et aussi au service des communes puisqu'il y a des sujets comme Ma cantine, par exemple, où les communes sont un peu perdues. Et il va pouvoir les aider. Après, oui, il y a un poste de chargé de mission Territoire zéro chômeur qui n'a pas été renouvelé. Donc voilà pour les postes de chargés de mission.

Ensuite, sur ce qui concerne le transfert de l'Office de tourisme au théâtre, c'est 40 000 euros d'économies. Ce n'est pas neutre. On peut ajouter aussi le transfert du service économie qui était derrière l'hôtel Ibis, à l'Hôtel Dieu. Plus l'agence Oriane entreprise (inaudible 1h 37min 05 sec), c'est plus de 60 000 euros d'économies. Donc 60 plus 40 cela fait 100. Donc on a besoin de tout ça pour essayer d'y arriver. Après, sur Guitard, on a prévu, 150 000 euros pour cette année qui n'est pas une année pleine. Après, sur le transport.

Monsieur BRINGER : Oui, sur le transport, c'est vrai que moi j'ai une inquiétude sur le transport. Alors, Philippe, je suis désolé, je vais parler à ta place. Mais, sur le transport, là où je suis inquiet, c'est que, sur les transports scolaires, on a des augmentations qui ont été de 20 à 75 %. Et, sincèrement, on essaie de travailler avec nos prestataires. Et, lorsque je vois la crise actuelle et les problématiques, on va dire, de fluides, enfin, d'essence ou de gasoil, je suis très inquiet. C'est vrai que, depuis 3 ans, on a des augmentations très importantes et on peut être inquiet. Sur la culture, nous faisons des choses. D'ailleurs, on en a pris, tout à l'heure, des délibérations sur la culture. Sur le coût de la culture, vous aurez le document, je crois, et le service communication, vous verrez, a fait un très bon travail. Vous regarderez, c'est très lisible.

La culture, pour l'agglomération, c'est 7 millions d'euros. Ce n'est pas anodin. Cela engendre certes beaucoup de choses, mais c'est 7 millions d'euros. Et je crois que c'est 10 % de notre budget qui va sur la culture. Alors, vous pouvez dire que ce n'est certainement pas suffisant, et chacun a le droit de le penser. Mais, sincèrement, on n'omet pas la culture.

Et puis je dirais, par rapport à vos questions, et je l'ai dit, que l'on se doit d'avoir une gestion saine et de prendre des décisions. Et peut-être que nous aurons à prendre dans les mois à venir des décisions qui seront encore malheureusement plus drastiques. Comme je vous l'ai dit, notre agglomération, c'est un territoire de 72 communes, un choix qui a été fait, et on se doit d'avoir une grande et une grosse agglomération qui continue à réaliser des investissements. Et, pour réaliser ces investissements, on doit avoir une capacité d'autofinancement importante. Et c'est mon souhait, et j'en discutais tout à l'heure avec Roland et avec certains élus, d'avoir cette CAF, de continuer à avoir une CAF importante pour pouvoir continuer à investir et que notre agglomération ne soit pas simplement une collectivité qui réalise du fonctionnement.

Madame BRINGER : Peut-être, sur l'aide économique, si je peux apporter un point. Donc, les aides aux commerces continuent, ça ne s'arrête pas et on a de nombreux dossiers et nous avons des comités de sélection toutes les 6 semaines. Concernant l'aide à l'immobilier industriel, c'est une aide qui s'est arrêtée il y a un an et demi, c'est vrai. Puisque c'était un dispositif du Département sur lequel l'agglomération s'adossait. Ce dispositif s'est arrêté au niveau du Département, donc nous avons aussi arrêté nos aides à l'immobilier. Mais nous travaillons actuellement sur un nouveau dispositif que nous pourrions mettre en place. On en avait parlé déjà au sein de la commission économie. Un dispositif qu'on voudrait réorienter plutôt sur des projets TPE, donc des projets d'immobilier sur des entreprises de plus petite taille et des projets de plus petite taille où, là, l'agglomération pourrait intervenir à travers une subvention qui aurait un vrai effet de levier, beaucoup plus important que sur des très gros projets industriels où nous n'avons pas les moyens de mettre des millions et où notre aide apportait peu à ces projets-là. Et qui pourrait, par contre, apporter beaucoup sur des projets plus petits. Donc, c'est vraiment la volonté. On est en train de regarder tout ça. Maintenant que nous allons voter le budget on va pouvoir voir de quelle enveloppe on dispose pour travailler sur ce dispositif qu'il faut mettre en place dans les mois à venir. Et ça sera un dispositif que nous porterions

seuls puisque le Département ne va pas relancer de dispositif. À moins que la Région ne s'associe à nous. Mais si ce n'est pas le cas, on peut le porter seul avec des aides un peu moins importantes que quand nous étions deux partenaires, bien sûr.

Monsieur BRINGER : Merci, Corinne, pour les explications supplémentaires.

Monsieur LONJON : Michel, tu peux sortir s'il te plaît ? Merci. Donc, on va passer à aux délibérations en 31 à 39. Donc pour ces délibérations, je vais juste vous lire quand même le premier paragraphe de la 31, pour que tout le monde comprenne bien le compte administratif.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

Monsieur Michel CHAPUIS, Président en exercice lors du mandat précédent, quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Roland LONJON a été nommé, à l'unanimité, Président de séance pour les questions relatives aux comptes administratifs 2025.

N° 31 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Le compte administratif 2025 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année, ainsi que les dépenses engagées, mais non mandatées au 31 décembre 2025 et les recettes prévues, mais n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à la clôture de l'exercice budgétaire, ce qu'on appelle les « restes à réaliser ». Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget principal qui seront repris au budget primitif 2026. Il y a une erreur : il est indiqué 2025. Les résultats de l'exécution du budget principal au titre de l'exercice 2025 sont conformes aux résultats constatés au compte de gestion du chef du service de gestion comptable du Puy-en-Velay et se déclinent comme suit. Donc, ça, c'est valable pour toutes les délibérations de 31 à 39. Donc, je ne vous le lirai pas à chaque fois.

Là, je vous donne simplement les résultats définitifs qui concernent le compte administratif du budget principal. Donc, en fonctionnement, résultat de clôture 12 265 545,18 euros. En investissement, besoin de financement, moins 3 816 555,21 euros. En total résultat net de clôture 8 448 989,99 euros.

Je vous demande d'approuver donc ce compte administratif. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Monsieur JOHANNY. Deux contres. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas d'abstention, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **MAJORITÉ**

Pour : 78

Contre : 2

Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 32 BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (RTCA) - COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : On passe à la 32, c'est la RTCA. Donc résultat définitif de clôture, en fonctionnement : 282 669,06 euros. En investissement, excédent d'investissement : -14 067,37 euros ; et un résultat net de clôture de 268 601,69 euros.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une opposition, une abstention. Merci, c'est adopté.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **MAJORITÉ**

Pour : 78

Contre : 1

Laurent JOHANNY
Abstention : 1
Chloé ALIBERT

N° 33 BUDGET "USINES RELAIS" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Budget usines relais, résultat définitif, en fonctionnement : 74 383,65 euros. En investissement, besoin de financement : -69 404,97 euros. Total, résultat net de clôture : 4 978,68 euros. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Deux abstentions. Oui, donc c'est adopté, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
Abstention : 2
Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 34 BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Budget des zones d'activité économique. En fonctionnement, résultat de clôture : 7 419,70 euros. En investissement, besoin de financement : -10 894 931,44 euros. Et en résultat net de clôture : -10 887 511,74 euros. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
Abstention : 2
Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 35 BUDGET « ABATTOIR COMMUNAUTAIRE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Budget abattoir communautaire, en fonctionnement, résultat définitif de clôture : 14 123,41 euros. En investissement : 80 555,69 euros. En résultat net de clôture : 94 679,10 euros. Y a-t-il des oppositions ? Une opposition. Des abstentions ? Une abstention. C'est adopté. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **MAJORITÉ**
Pour : 78
Contre : 1
Chloé ALIBERT
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

N° 36 BUDGET ANNEXE CUISINE EN VELAY - COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Budget annexe Cuisine en Velay. Résultat définitif de clôture, en fonctionnement : 233 686,99 euros. En investissement, besoin de financement : 2 826,16 euros. En résultat net de clôture : 230 860,83 euros. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 37 BUDGET EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Le budget de l'eau. Le résultat définitif net de clôture, en fonctionnement : 3 353 301,15 euros. En investissement, besoin de financement : 1 453 199,44 euros. En total résultat net de clôture : 4 806 559 euros.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Des abstentions. C'est adopté, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 38 BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Budget assainissement. En fonctionnement, résultat définitif de clôture : 2 456 142,30 euros. En investissement, excédent de financement : 112 924,44 euros. En résultat net de clôture : 2 569 066,74 euros.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 39 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Le budget du SPANC, résultat de clôture, en fonctionnement : 3 959,75 euros. En investissement, 0. Et en total résultat net de clôture : 3 959,75 euros.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 40 BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Monsieur LONJON : Maintenant, on va passer à l'affectation du résultat. Ce sont les délibérations 40 à 48. Je vais vous lire les premiers paragraphes de la première délibération et je ne le reprendrai pas à chaque fois. Donc affectation du résultat de fonctionnement 2025. En application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif et dès lors que ce résultat est positif, est affecté par décision de l'Assemblée délibérante comme suit. À titre prioritaire, en réserve au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, dès lors que le solde d'exécution des restes à réaliser de cette section est négatif. En report de fonctionnement sur l'exercice suivant pour la partie excédent, la couverture du besoin de financement.

Donc, là, en ce qui concerne le budget principal, l'affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement c'est 8 448 989,97 €. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 41 BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (RTCA) : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025

Monsieur LONJON : Ensuite l'affectation du résultat d'exploitation pour la RTCA, donc il s'agit d'un montant de 268 601,69 euros. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2 abstentions. C'est adopté, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 42 BUDGET "USINES RELAIS" : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Monsieur LONJON : Après, ce sont les usines relais. Alors, affectation du report à nouveau : 4 978,68 euros. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 43 BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Monsieur LONJON : L'affectation aux zones d'activité économique. Affectation en réserve au compte 1068 de 7 419,70 euros. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 44 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025

Monsieur LONJON : Abattoir communautaire, résultat de clôture : 14 123,41 euros. Report à nouveau de la section d'exploitation au compte 002 : 14 123,41 euros. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 45 BUDGET ANNEXE CUISINE EN VELAY - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
2025

Monsieur LONJON : Affectation du résultat de Cuisine en Velay au compte 002 : 230 860,83 euros. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté. Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 46 BUDGET EAU - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025

Monsieur LONJON : Après, c'est le budget de l'eau. Donc, résultat de clôture : 3 353 301,15 euros. Affectation au compte 1604 : 1666,67 euros. Affectation au compte 1068 : 3 millions d'euros. Report à nouveau de la section d'exploitation : 351 634,48 euros.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 47 BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025

Monsieur LONJON : Budget assainissement, résultat de clôture : 2 456 142,30 euros. Affectation en réserve au compte 1068 : 530 000 euros. Report à nouveau de la section d'exploitation au compte 002 : 1 926 142,30 euros.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 48 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025

Monsieur LONJON : Affectation du résultat du SPANC. Le reprise en compte 002 excédent antérieur reporté de 3 959,75 euros.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté, je vous en remercie. Donc, là, on a terminé avec cette partie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 49 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur BRINGER : Oui, maintenant on va reprendre les délibérations classiques. Sauf s'il y avait des remarques particulières ? Je n'en vois pas. Ce que je vous propose, c'est qu'on passe à la délibération numéro 49 sur le vote des taux d'imposition. Roland LONJON.

Monsieur LONJON : Alors, comme indiqué tout à l'heure dans la présentation des rapports, nous vous proposons de reconduire les taux qui n'ont pas évolué depuis quelque temps, notamment en taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière, taxe foncier non bâti. Donc on propose la reconduction des taux. La taxe foncière sur le foncier bâti, c'est 3,5 %. Taxe foncière sur le foncier non bâti, 7,70 % et taxe d'habitation sur les résidences secondaires 13,19 %.

Est-ce qu'il y a des questions, des oppositions, des abstentions ? Une abstention. Monsieur JOHANNY.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 1
 Laurent JOHANNY

N° 50 TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : DÉTERMINATION DES TAUX PAR ZONE POUR 2026

Monsieur BRINGER : Maintenant nous passons à la délibération numéro 50.

Monsieur LONJON : Oui, donc vous savez qu'on a 5 zones pour cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, avec donc des zones bien définies :

- La zone 1, c'est le secteur urbain qui est l'ancien périmètre de l'agglomération.
- La zone 2, c'est le secteur rural de l'ancien périmètre de l'agglomération.
- La zone 3, les communes de l'ex-SICTOM des Monts du Forez.
- La zone 4, les communes de l'ex-SICTOM de l'Emblavez Meygal.
- Et la zone 5, les communes de Monistrol d'Allier et Saint-Préjet-d'Allier.

Les taux sont par zone, ils sont différents d'une zone à l'autre. Ils vont de 9,22 pour la zone 2 qui est la moins élevée à 12,45 pour les zones 4 et 5. Et on vous propose de reconduire cette eau de la même façon, zone un 10,69 %, zone 2, 9,22 %, zone 3, 11,14 %, zone 4, 12,45 % et zone 5, 12,45 %.

Monsieur MOREL : Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais intervenir juste pour une petite remarque. Effectivement, cela fait 10 ans que la communauté d'agglomération, on est tous ensemble, on est tous réunis. Et je ne comprends pas pourquoi on traîne encore ces 5 zones et je ne sais pas combien de temps on va les traîner parce qu'on est tous ensemble normalement. On devrait faire un seul tarif comme on l'a fait pour l'eau et l'assainissement, où on a su le faire. Et je pense qu'il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas le faire là. Cela pourrait être très simple. Il suffirait de ne garder que le taux de la zone un, celui du Puy, tout le monde au même taux que le Puy, qui est à 10,69. Si on fait ça, cela fait 12,7 millions d'euros. Cela fait 200 000 euros, même, de plus que prévu dans le budget. Cela me paraît très simple. Je ne sais pas pourquoi cela traîne encore. Il faudra bien harmoniser, de toute façon, c'est.

Madame LOMBARDY : Ce n'est pas le même niveau de service.

Monsieur MOREL : Ce n'est peut-être pas le même niveau de service, mais...

Madame LOMBARDY : Pour l'eau tu as le même niveau de service. Là, ce n'est pas du tout le même niveau de service.

Monsieur MOREL : Je suis d'accord. Mais, globalement, je veux dire que, si on est une agglo, on est tous ensemble. Quand tu habites loin, tu n'as pas non plus le même niveau de service. Moi, les habitants de chez moi, ils ne vont jamais profiter des équipements sportifs qui ont été créés sur le Puy. C'est comme ça. On ne peut pas tout vouloir, c'est une harmonie, c'est une seule agglo, c'est tout le monde pareil. Cela avait été mis d'ailleurs dans un projet de territoire, il me semble, cette harmonisation du taux. Je pense qu'il faudrait y venir. C'est une remarque.

Monsieur CHAPUIS : Il me semble que le calcul n'avait pas été fait comme ça. Quand on est passé à la taxe des ordures ménagères, en fait, il y avait un chiffre global. Je vous rappelle que la taxe des ordures ménagères est assise sur les taxes foncières et sur la moitié de la base de la taxe foncière. La moitié de la base de la taxe foncière. À l'époque, le calcul qui a été fait, c'était qu'on reprenait chaque zone pour encaisser la même chose. Et cela donnait des taux différents. Là où j'ai du mal à comprendre, c'est le fait que si on met un taux inférieur, on arrive à un chiffre supérieur.

Monsieur MOREL : Pas un taux inférieur. On met un taux à 10,69, celui du Puy, pour tout le monde. Ce qui fait que la zone 2 qui est à 9 et quelques, c'est vrai, elle augmente, mais toutes les autres baissent.

Monsieur CHAPUIS : Mais si toutes les autres baissent, malgré tout, tu arrives à avoir le même chiffre ?

Monsieur MOREL : Oui, oui, tout à fait. Faites le calcul, c'est très facile. On a l'assiette d'imposition, on multiplie par 10,69 et ça fait 12,7 millions d'euros. Les services peuvent le faire facilement.

Monsieur CHAPUIS : Si ça reste sur le même chiffre, c'est une hypothèse qu'il faut étudier.

Monsieur MOREL : Même, au contraire, il y a 200 000 euros de plus.

Monsieur BRINGER : Oui, mais c'est vrai que tu avais raison par rapport à l'harmonisation qui était importante et on se devait aussi de faire l'harmonisation. Et quelque part, Frédéric, il faudra regarder un petit peu cette question et voir ce qu'il en est. Après, moi, j'ai bien compris qu'il y avait une zone qui allait augmenter fortement aussi, c'est la zone 2.

Monsieur MOREL : Alors fortement, ça ne va pas non plus faire une révolution. Passer de 9 à 10 % ce n'est pas, non plus, la fin du monde.

Monsieur BRINGER : Après, oui, quelque part, lorsque tu dis qu'on a une agglomération et qu'on soit comme avec l'eau sur un lissage...

Monsieur MOREL : Ça simplifierait les choses. On s'embête avec 5 zones. Et puis, les niveaux de service, c'est vrai que ce n'est peut-être pas pareil au Puy qu'en zone rurale, mais il y a 4 zones en rural. Cela ne me paraît pas normal. C'était une remarque.

Monsieur BRINGER : Bon, on va regarder, on va travailler sur cette harmonisation, si elle est possible, pas possible. Et, surtout, les incidences qu'il peut y avoir dans un sens ou dans l'autre. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 51 COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES : FIXATION DU TAUX POUR 2026

Monsieur BRINGER : Roland

Monsieur LONJON : La CFE, ce qu'on vous propose, c'est de reconduire le taux à 27,70 % pour 2026, c'est-à-dire pas de modification comme tous les autres taux.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

N° 52 VOTE DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI POUR 2026

Monsieur BRINGER : C'est la délibération numéro 52. Roland.

Monsieur LONJON : Oui, je rappelle que cette taxe est affectée obligatoirement à la couverture des dépenses relatives à la GEMAPI et qu'elle ne peut pas être supérieure au plafond légal de 40 euros par habitant. Donc, nous, ce qu'on propose, dans le respect des plafonds qui sont prévus par la réglementation, c'est de fixer le montant 2026 du produit de la taxe GEMAPI à 800 000 euros. Donc, comme les années précédentes. C'est pour couvrir les dépenses relatives à cette compétence. Même montant.

Monsieur BRINGER : Même montant. Pas de remarques ? Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 53 BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2026 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur BRINGER : Ensuite, c'est la délibération numéro 53, c'est le vote du budget.

Monsieur LONJON : Donc, là, vote, du budget primitif. Alors, là, c'est pareil, on va de la 49 à 63. Donc, je vous lis le premier paragraphe. Le budget primitif indique les prévisions des recettes et des dépenses du budget principal au titre de l'exercice 2026 en investissement et en fonctionnement. Je vais vous donner les chiffres. En investissement, là, on parle du budget principal, en dépenses, je vais juste vous donner le total des dépenses au déficit. Donc les propositions globales sont à 123 924 819,47 euros. Et les recettes sont équilibrées avec un résultat reporté de 8 479 798,23 euros.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Une abstention. Deux abstentions. Deux oppositions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **MAJORITÉ**

Pour : 79

Contre : 2

Laurent JOHANNY Chloé ALIBERT

**N° 54 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY (RTCA) - BUDGET PRIMITIF 2026 : EXAMEN ET VOTE**

Monsieur LONJON : Ensuite c'est le budget de la RTCA. Donc le total, en dépenses, s'équilibre à 14 925 535,59 euros, avec un résultat reporté de 840 437,58 euros.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **MAJORITÉ**

Pour : 79

Contre : 1

Chloé ALIBERT

Abstention : 1

Laurent JOHANNY

N° 55 BUDGET DE LA RTCA : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2026

Monsieur LONJON : Alors, toujours pour la RTCA, il est proposé, on en a parlé tout à l'heure dans la présentation du BP, le versement d'une subvention d'équilibre, par le budget principal, d'un montant de 1 532 800 euros au budget de la RTCA.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 56 BUDGET "USINES RELAIS" - BUDGET PRIMITIF 2026 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Pour les usines relais, le budget 1 848 345,92 euros, avec un résultat reporté, en dépenses, de 69 404,97 euros. En recettes, un excédent reporté de 4 978,68 euros.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Deux abstentions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 57 BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - BUDGET PRIMITIF 2026 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Alors ensuite, on est sur les zones d'activité économique avec un budget total de 45 072 255 euros.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Une, deux abstentions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 58 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" - BUDGET PRIMITIF 2026 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Après, l'abattoir. Au total 4 548 993,01 euros, avec un résultat reporté de 802 601,10 euros.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **MAJORITÉ**
 Pour : 79
 Contre : 1
 Chloé ALIBERT
 Abstention : 1
 Laurent JOHANNY

N° 59 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026

Monsieur LONJON : Alors, en ce qui concerne l'abattoir, c'est la proposition de verser une subvention d'équilibre de 320 000€. Ce n'est pas une surprise, je l'ai dit tout à l'heure pour l'exercice 2026, dans le

contexte qu'on a évoqué tout à l'heure.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une seule abstention ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **MAJORITÉ**
 Pour : 79
 Contre : 1
 Chloé ALIBERT
 Abstention : 1
 Laurent JOHANNY

N° 60 BUDGET ANNEXE "CUISINE EN VELAY" - BUDGET PRIMITIF 2026 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Budget primitif : 2 363 000 euros avec un report de 288 034,67 euros.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 61 BUDGET EAU - BUDGET PRIMITIF 2026 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur BRINGER : Nous allons passer sur le budget de l'eau.

Monsieur LONJON : Donc, un total un budget de 25 825 214,50 euros avec un résultat reporté en recettes de 2 440 392,53 euros.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 62 BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2026 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Budget assainissement. 23 713 468,94 euros avec un résultat reporté en dépenses de 1 780 694,40 euros. Un résultat reporté en excédent de 1 926 142,30 euros.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 63 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - BUDGET

PRIMITIF 2026 : EXAMEN ET VOTE

Monsieur LONJON : Sur le SPANC, un budget de 76 000 euros qui s'équilibre tout seul.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Deux abstentions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 64 TAXE SUR L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LONGUE DISTANCE : REVERSEMENT DU PRODUIT

Monsieur BRINGER : Ensuite, la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance. Roland.

Monsieur BRINGER : Cette taxe est instituée sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance. Le produit est affecté pour l'essentiel à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France et pour un douzième aux Départements, aux communes et aux établissements comme le nôtre pour ceux qui exercent la compétence voirie. L'objet de cette délibération c'est de reverser aux communes qui ont des kilomètres de voirie la subvention que nous on touche globalement. Et donc on reverse. On garde, je crois, seulement 2 000 euros pour les quelques kilomètres qui sont de notre compétence.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Non.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 65 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE) – REVERSEMENT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Monsieur BRINGER : Maintenant, c'est la délibération numéro 65. On en a parlé tout à l'heure par rapport au SPPE.

Monsieur LONJON : Oui, c'est ça. Donc on demande aux communes, aux 5 communes (Brives-Charensac, Espaly-Saint-Marcel, le Puy-en-Velay, Saint-Germain-Laprade et Vals-près-le-Puy) de nous reverser la participation qu'elles ont perçue de l'État pour exercer la compétence petite enfance que l'agglomération exerce en lieu et place de ces communes.

Monsieur BRINGER : Oui, ce qu'on ne comprend pas, c'est qu'ils ne le versent pas directement à la communauté d'agglomération et que les communes font simplement la boîte aux lettres. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 66 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION.

Monsieur BRINGER : La 66.

Monsieur LONJON : Oui, la CLECT. Donc il est proposé de déterminer sa composition avec un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune qui ont été désignés ou qui vont être

désignés par le Conseil municipal. Donc il y a le tableau qui est en annexe. Donc on vous voilà, on vous demande d'approuver cette création et la composition.

Monsieur BRINGER : Voilà, ce sont les noms qui sont proposés par vos Conseils. Est-ce qu'il y a des oppositions par rapport au nom de cette CLECT ? Pas d'abstention, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 67 COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : RENOUELEMENT DES COMMISSAIRES

Monsieur BRINGER : La Commission intercommunale des impôts directs, renouvellement des commissaires.

Monsieur LONJON : Oui, c'est le renouvellement à l'occasion du nouveau mandat. Donc vous avez une liste qui est élaborée, une liste de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants qui est jointe en annexe de la délibération.
Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions pour cette dernière délibération ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Monsieur BRINGER : Ce n'est pas la composition. C'est-à-dire que vous avez mis des désignations pour des représentations au niveau de la CLECT, normalement, au niveau des communes. Une question concernant les communes. Stéphane, Marie-Hélène ? Ce que disent deux personnes, Philippe MEYZONET, a priori, c'est qu'ils n'ont pas désigné de personnes pour la CLECT.

Monsieur MEYZONET : On a désigné des délégués communautaires, mais... Ah, ça va arriver, c'est ça ?

Monsieur BRINGER : Oui, c'est ça. Dans le cadre de la CLECT. Les noms, c'est sur la Commission intercommunale des impôts directs que vous avez communiqué et les noms pour la CLECT, ça va arriver. C'est la confusion avec l'histoire de la CLECT.
Écoutez, je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée s'il n'y a pas d'autres remarques, et puis on se retrouve avec un moment convivial. Alors, attention, cela va être un peu plus long. Vous n'allez pas pouvoir boire un petit coup tout de suite parce que vous devez passer chez les deux représentantes, Christelle et Stéphanie, qui vont vous faire signer, surtout, tout ce qui est budgétaire. Un par un. Il y a deux personnes. Mais vous n'avez pas le droit de sortir avant de signer. Merci à vous.

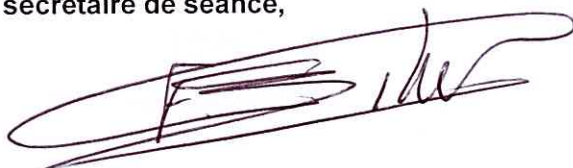
DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

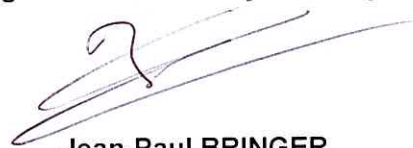
Vu pour être publié le **16** juin 2026 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le secrétaire de séance,



Frédéric GIMBERT

Le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,



Jean-Paul BRINGER